Le Rappel Républicain
DE LYON

Deuxième Année. — N° 279

Journal Démocratique Quotidien

Jeudi 6 Octobre 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er & 16 DE CHAQUE MOIS

Les ANNONCES sont reçues { A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella

Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent. le N°

ABONNEMENTS. { | | Trois mois | Six mois | Un an |
|---|---|---|---|
| Lyon et départements limitrophes.. | 5 fr. | 10 fr | 20 fr |
| Autres départements. .... | 6 » | 12 » | 24 » |
| Etranger (Union postale)... ..... | 9 » | 18 » | 36 » |

FAITS DU JOUR

La commission de la marine a continué son enquête à Toulon où elle a entendu l'amiral Gourdon et les représentants des différents syndicats.

—o—

Des opérations judiciaires ont eu lieu contre plusieurs établissements congréganistes. Quelques incidents se sont produits.

—o—

L'affaire Casa-Riera continue à défrayer l'opinion. Nous publions l'interrogatoire du marquis par M. le juge d'instruction Leydet.

—o—

On annonce que le tsar aura une entrevue solennelle avec Guillaume II, au château de Spala, près Varsovie.

—o—

D'après les dernières dépêches la ville de Port-Arthur n'est plus qu'un monceau de ruines, mais la garnison tient toujours. Les derniers assauts auraient coûté dix mille hommes aux Japonais.

—o—

Un crime mystérieux a été commis, rue Rabelais, à Lyon. Un jeune homme a tué son camarade et s'est ensuite suicidé.

Lettre d'un Éducateur

Monsieur le directeur,

La crise du patriotisme, qu'on a tout d'abord niée, puisqu'on a tenté de ridiculiser et de présenter comme un fait d'importance négligeable dans notre système éducatif, continue de sévir à l'école primaire. Le mal est grand, plus que ne le pensent même les hommes clairvoyants qui, les premiers, ont jeté courageusement le cri d'alarme. Le mouvement s'étend, se propage, et menace d'envahir les classes des moindres hameaux : il n'est pas seulement antipatriotique ; il devient antifrançais.

Il ne s'agit plus, en effet, de parler de « patriotisme » à nos jeunes élèves ; car le mot seul fait bondir les néo-éducateurs du peuple. Pour eux, le patriotisme, c'est la guerre, la violence, la barbarie, — c'est l'apologie de la haine, du carnage, de l'assassinat, des hécatombes humaines. Mais à quoi bon, dans notre enseignement, faire place prépondérante à la France elle-même ? Est-ce qu'il importe à l'enfant de connaître le passé de sa nation, ses victoires, ses gloires et ses grandeurs, et — ce qui mieux encore peut la faire aimer — ses revers, ses tristesses et ses deuils? Est-il nécessaire de lui vanter la beauté de notre pays, la douceur de notre climat, la richesse de nos coteaux et de nos plaines, d'exciter l'enthousiasme de sa jeune âme par la description pittoresque de notre territoire, de la Normandie avec ses pâturages verdoyants, de la Bretagne avec ses souvenirs celtiques, de la Provence, des Pyrénées ou des Alpes ?

Aujourd'hui, c'est faire œuvre de « chauvins » que d'enseigner ces choses. Les autres contrées n'ont-elles pas leurs beautés et ne valent-elles pas la France ? Les autres peuples n'ont-ils pas leur histoire, glorieuse ou sombre, et ne sont-ils pas même, par le génie, supérieurs au peuple français ? Ce n'est plus l'amour de la patrie qu'il faut inspirer dans nos écoles, c'est l'amour sans distinction de toutes les patries, c'est l'amour de toutes les races disséminées çà et là sur le globe, c'est l'amour de l'humanité tout entière. La patrie, d'ailleurs, n'est plus elle-même la vieille terre de nos aïeux, cette France où se perpétuent des traditions d'honneur et de vertu : la patrie, selon l'antique adage, c'est là où l'on est le mieux, c'est le pays qui donne à l'individu, non pas le plus de liberté et d'indépendance, mais le plus de bien-être et de jouissances matérielles...

Voilà le thème développé par les « pacifistes » à outrance, par ceux qui voudraient proscrire de notre éducation l'idée de patrie, l'attachement au sol natal, pour y substituer la formule vague et creuse d'un altruisme absolu confondant le compatriote et l'étranger, la famille nationale et la tribu lointaine, dans les mêmes sentiments du cœur. Et, par snobisme assurément plutôt que par conviction sincère, ils sont suivis d'un certain nombre de maîtres de l'enfance qui, hantés à leur tour de chimères et d'illusions humanitaires, épris soudain du rêve séduisant de l'universelle fraternité des peuples, affectent de professer des opinions cosmopolites et se complaisent, à l'égard de leur propre pays, dans le plus déplorable scepticisme, dans le dédain de ceux qui ont souffert et lutté pour la patrie, dans l'insouciance des efforts et des sacrifices que l'avenir peut exiger de nous.

Et je n'assombris pas ce tableau pour les besoins de la cause que je défends. Voici, par exemple, un devoir d'élève recueilli dans une école. L'instituteur — celui-là est encore patriote — a demandé ce qu'on éprouve quand on voit passer le drapeau au milieu d'un régiment, et l'enfant répond, sous la dictée de son père :

« Etant donnée la façon dont les gouvernements envisagent encore à l'heure actuelle la conduite des peuples, ceux-ci sont poussés par ceux-là à considérer le drapeau comme l'incarnation de la patrie en temps de guerre, comme si ce moyen odieux était le seul pour régler une divergence de vues. Tout soldat, ne craint-on pas de le dire, même au tout jeune enfant, doit mourir pour le drapeau.

« C'est élever dans un jeune cerveau le désir des combats, des conquêtes, et annihiler en lui les plus élémentaires notions de justice. Ces conseils font le plus grand mal à l'humanité entière, car ils sont malheureusement propagés dans toutes les patries. Celui qui, comme s'efforce de me le faire comprendre mon père, a pour espoir un avenir d'entente et de paix, ne peut que ressentir une douleur très grande en voyant un drapeau au milieu d'un régiment ; car il est là, plus qu'à tout autre endroit, l'emblème de la guerre, et jamais les hommes n'ont été créés pour s'entr'assassiner. »

Ne pense-t-on pas qu'il faille réagir contre de telles doctrines, que des gamins de douze ans viennent exposer effrontément devant leurs professeurs, écoutés quelquefois par ces derniers d'une oreille indifférente — ou complaisante même ?

C'est là, dira-t-on, la tâche de la presse pédagogique. Mais celle-ci, depuis longtemps, n'a pour programme que de flatter les instituteurs, de caresser leur amour-propre et de s'apitoyer sur leur situation matérielle. C'est en vain qu'on chercherait dans un organe scolaire une ligne de blâme, un rappel au bon sens, contre le vent de fronde qui souffle des écoles. Aucun ne voudrait insérer cette lettre, sinon pour en faire une critique amère et la considérer comme d'essence « nationaliste » : car il est entendu que tous ceux qui, de nos jours, ne craignent pas d'élever la voix en faveur du patriotisme, ne peuvent être que des adeptes du nationalisme.

Du reste, loin de l'enrayer, les journaux pédagogiques encouragent dans l'école le mouvement internationaliste, les uns avec des arguments violents et passionnés, les autres par des procédés suggestifs, des insertions courtes et tendancieuses, ou encore par de lourdes dissertations sur l'idée patriotique depuis qu'elle a pris naissance. Le péril a besoin d'être conjuré, un remède énergique s'impose ; n'importe, il est mieux de philosopher, pour conclure quand même contre les « patriotes ». — Tel Homais, quand Mme Bovary se tordait sur son lit d'agonie, en proie aux ravages toxiques de l'arsénic, proposait de faire « l'analyse » du poison.

Puisque, par suite d'un trouble d'esprit inexplicable, le concours des écrivains pédagogiques nous fait défaut, nous en appelons à l'action de la grande presse pour nous aider à combattre les doctrines dissolvantes et néfastes qu'on veut implanter dans les écoles primaires.

Pour nous, sans aucun exclusivisme, nous revendiquons le titre de « patriotes » ; car nous voulons que notre éducation nationale soit libérale, républicaine et patriotique ; que le culte du drapeau y soit pieusement conservé ; que, dans toute école, comme dans toute caserne, l'enfant et le soldat tressaillent à la vue de nos trois couleurs et que leur cœur s'émeuve à l'audition de cette *Marseillaise* qui, elle aussi, symbolise la patrie.

Mais notre patriotisme n'a pas le caractère enflammé de celui que prêchait Fichte à nos voisins, après 1806 : nous ne sommes pas belliqueux ; notre enseignement est pacifique et n'a rien d'agressif contre les autres nations. Nous n'aspirons à la gloire que par l'essor du progrès français, par la valeur intrinsèque de nos œuvres, par les conquêtes fécondes de notre génie dans le domaine scientifique, littéraire ou artistique.

Toutefois, l'horreur que nous inspire la guerre ne naît pas chez nous de la crainte secrète du péril et ne cache pas l'arrière-pensée de nous soustraire au plus sacré des devoirs, de reculer devant notre tâche, de tout sacrifier à notre tranquillité. — Ceux qui dorment sous les sillons ensanglantés de 1870 sont là pour nous rappeler qu'il est sage assurément de maintenir la paix, à la condition cependant que notre fierté n'en soit pas diminuée, que notre dignité n'ait pas à en souffrir, et que le sentiment de notre force n'en subisse aucune atteinte.

L'amour de la paix, de l'entente fraternelle des peuples, ne peut se comprendre sans la sauvegarde intacte de l'honneur. — Et l'on ne saurait trop répéter qu'au jour d'une conflagration européenne, dans laquelle nous nous trouverions malheureusement engagés, nos ennemis nous jugeraient, non d'après la teinte de nos rêves humanitaires ou la magnanimité de nos idées intersociales, mais bien d'après l'énergie de nos muscles et la puissance de nos canons.

Veuillez, agréer, etc.

X.

NOTES POLITIQUES

JUSQU'OU VA LE DROIT DE DÉFENSE ?

L'affaire des fils Crettiez, les industriels de Cluses qui tirèrent sur la foule et tuèrent trois grévistes, viendra le 24 de ce mois devant les assises de la Haute-Savoie.

Jusqu'à présent les détails de ce sombre drame sont complètement ignorés ; peut-être le procès nous dira-t-il comment les choses se sont passées, car les récits sont contradictoires et il est fort probable que les dépositions des témoins mettront le jury dans l'embarras. Nous espérons qu'il saura s'y débrouiller et rendra un verdict impartial, quelle que puisse être sur lui l'influence du milieu et des passions qui s'y agitent. A son défaut, l'opinion publique arbitrera les responsabilités en dernier ressort. Mais, quoi qu'il arrive, le débat engagé entre le procureur et les avocats nous édifiera sur un point qui est soumis en ce moment à la Chambre des mises en accusation de Chambéry et qu'il importe d'éclaircir, surtout en temps d'anarchie.

Quel est exactement le droit de légitime défense ? Où commence-t-il ? Où finit-il ? Tous les citoyens français ont, en ce moment, un égal intérêt à le savoir, car ils sont tous également menacés — nous le voyons chaque jour — dans leurs personnes et dans leurs biens.

Une foule en délire se dirige vers ma maison, en manifestant l'intention de la saccager et de la brûler. Elle profère contre moi des menaces de mort, qu'elle semble très capable de mettre à exécution. Ai-je le droit d'organiser contre elle une résistance armée et de prendre l'offensive avant qu'elle ait forcé ma porte ? Cela semble bien être le cas des frères Crettiez. De nombreux témoins affirment qu'ils n'ont tiré qu'après avoir vu leurs carreaux cassés par une grêle de pierres ; mais l'obscurité plane encore sur les détails de ce sanglant conflit ; attendons et passons.

J'ai voulu éviter toute apparence de provocation, j'ai laissé faire, ma porte est forcée, ma maison envahie, ma famille et moi-même en danger de mort (car on ne sait jamais jusqu'où peuvent aller ces effervescences populaires), ai-je le droit d'opposer la force à la force et de me servir contre ce brigandage des armes que j'ai sous la main ? Ai-je le droit d'associer à ma défense des parents et des amis ? Ai-je enfin le droit ainsi assiégé, de repousser l'assaillant par tous les moyens en mon pouvoir ?

La loi n'admet pas qu'on se fasse justice soi-même. Exige-t-elle qu'on se laisse assassiner ?

Aux jurés de la Haute-Savoie de fixer ce point délicat de droit, et de dire jusqu'où doit aller la défense de sa propre vie. — René RAPPEL.

INFORMATIONS

LES TRANSACTIONS AGRICOLES

Paris, 5 octobre.

Sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, le ministre du commerce a fait signer un décret réduisant de 50 0/0, avec un minimum perception de 0 fr. 25, la taxe des télégrammes destinés à faire connaître aux maires des communes les cours des bestiaux et denrées agricoles.

MM. JONNART ET CHAUMIÉ

Marseille, 5 octobre,

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, et M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, sont partis ce matin, à dix heures, pour Toulon, où ils doivent s'embarquer à bord de la *Marseillaise*, à destination de Bône, Philippeville, Tunis, Biskra, etc.

MM. Chaumié et Jonnart, accompagnés de M. Abel Ballu, inspecteur des monuments historiques en Algérie, sont arrivés à Toulon à onze heures. Ils ont été reçus à la gare par M. Thomson, au nom des députés de l'Algérie, par les capitaines de vaisseau Marin-Darbel et le capitaine de frégate de Kéraudren, au nom de l'escadre, par le vice-amiral Gigon, préfet maritime, et le contre-amiral Bellue, chef d'état-major, et par M. Pouxlaville, sous-préfet.

M. Thomson a fait à M. Chaumié des souhaits de bon séjour en Algérie. Le ministre l'a remercié en déclarant qu'il éprouverait de grandes joies dans son voyage d'études historiques. Le ministre de l'instruction publique et le gouverneur de l'Algérie ont pris ensuite place dans des voitures qui les ont conduits au port, d'où ils se sont embarqués sur la *Marseillaise*.

Le ministre va se rendre à Biskra et Batna et traversera la Kabylie en automobile. Le retour par Alger et Toulon aura lieu vers le 8.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA LOIRE

Saint-Etienne, 5 octobre.

Le congrès de la Fédération socialiste de la Loire a choisi comme candidat au Sénat, pour le siège laissé vacant par la mort de M. Waldeck-Rousseau, M. Charpentier, député de la Loire.

Le congrès sénatorial se réunira le 16 octobre.

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Toulouse, 5 octobre.

La délégation de la commission d'enquête sur la marine, actuellement à Toulon, a entendu ce matin les délégués du syndicat des ouvriers du port, ainsi que les représentants des ouvriers en régie, des vétérans, des agents techniques, etc.

On a remarqué que la déposition faite devant la commission d'enquête par l'amiral Gourdon se trouvait assez souvent en contradiction avec les dépositions de ses pairs ou de ses subordonnés.

L'amiral Gourdon, qui a reçu les trois étoiles de M. Pelletan et qui a été nommé par lui au commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée, a dit :

« Tout est bien. Les deux divisions cuirassées de l'escadre sont homogènes. La discipline est bonne. »

La commission désirait avoir l'opinion de l'amiral sur la valeur des différents types de navires. L'amiral Gourdon trouve les cuirassés excellents et non moins excellents les croiseurs cuirassés ; les contre-torpilleurs ont de bien grandes qualités et celles des torpilleurs ne laissent rien à désirer. L'amiral Gourdon a commis un péché de jeunesse, un livre plein d'esprit intitulé la *fregate l' « Incomprise »*.

Faisant allusion à ce livre, un membre de la commission disait en revenant : « On pourrait y ajouter un second volume : *L'Amiral l' « Incompris »*, car il nous a été impossible de discerner, dans ce qu'il nous a dit une opinion quelconque sur la valeur comparative des divers types de bâtiments. »

On sait que la commission extraparlementaire a écouté ce matin les doléances des syndicats de divers corps de la marine. Elle a même reçu une délégation de marins vétérans, c'est-à-dire de marins faisant partie d'un corps spécial militaire, mais sédentaire. Les ouvriers ont été représentés par leurs syndicats rouge et jaune, dont les revendications sont identiques, mais dont l'état d'esprit diffère.

Le syndicat rouge a soumis des observations au sujet des déclarations du sous-directeur des constructions navales, sur le moindre rendement de la main-d'œuvre. « On ne demande pas aux ouvriers de produire, mais d'obéir », telle est l'opinion exprimée par le syndicat rouge.

La commission a levé la séance à onze heures. Elle s'est rendue dans l'après-midi aux Chantiers de la Seyne. Plusieurs de ses membres quitteront Toulon ce soir.

UN KRACH A PARIS

Paris, 5 octobre.

Il vient de se produire un krach formidable dans l'industrie de la cordonnerie. Une fabrique et quatre maisons importantes de vente au détail viennent de suspendre leurs paiements.

Douze autres maisons également très importantes sont sur le point de prendre la même mesure. Le déficit actuel serait de douze millions et l'on dit qu'il atteindra plus de 40 millions de francs. La cause immédiate de cette catastrophe serait la déconfiture d'une mégisserie de Fougères, qui a été très éprouvée, il y a quelque temps, par suite d'une grève.

L'AFFAIRE DAUTRICHE

Paris, 5 octobre.

Les journaux du Bloc sont peu rassurés sur l'issue de l'affaire Dautriche. Ils commencent à prendre les devants et en envisagent les conséquences.

On lit à ce sujet dans l'*Action* :

« Donc, actuellement, le dossier de l'affaire Dautriche est entre les mains du général Dessirier. Fera-t-il preuve de la même faiblesse que ses inférieurs, le capitaine Cassel et le lieutenant-colonel Rabier ? Va-t-il, lui aussi, en présence des aveux certains de Dautriche, conclure à un non lieu ? Nous voulons en douter encore, quelque accablantes pour les coupables que soient les conclusions, elles nous paraissent insuffisantes.

« Nous voulons, nous réclamons avec plus d'énergie que jamais, le conseil de guerre. Il n'est pas possible que l'amnistie scélérate de 1900 couvre des fautes commises en 1904. Oui, il nous faut le conseil de guerre, mais un conseil de guerre sans huis-clos. Et, ce qu'il faut aussi, c'est que, dès la rentrée des Chambres, le général André fasse voter le petit texte de loi ci-dessous : « Les jugements des conseils de guerre seront motivés. »

« Avec cela, nous serons tranquilles. Nous pourrons affronter le grand conseil de guerre final, sinon nous risquons d'être roulés une fois de plus, comme à Rennes. »

L'AFFAIRE CASA-RIERA

A l'instruction. — Audition du marquis. — Ses preuves. L'interrogatoire.

L'INSTRUCTION DE M. LEYDET

Paris, 5 octobre.

Le marquis de Casa-Riera a été de nouveau entendu hier par M. Leydet, juge d'instruction. Dès le début, son avoué, Me Bertin, déclare à M. Leydet que son client dépose entre ses mains les pièces ci-après et demande qu'il lui soit donné acte de ce dépôt :

1° La liste des témoins dont le marquis demande l'audition. Cette liste est divisée en trois parties : il s'agit tout d'abord des témoins ayant connu le marquis de Casa-Riera dans sa prime jeunesse ; des témoins ayant connu le marquis alors qu'il habitait avec son oncle à l'hôtel de la rue de Berry ; enfin des témoins divers. Parmi les noms qui figurent sur cette liste, il faut citer notamment M. Lenoir, ancien secrétaire du marquis de Casa-Riera, et M. Grégoire, qui viendrait démentir tous les propos qu'on lui a fait tenir.

2° Un certificat délivré par l'archiviste du Sénat de Madrid. Cette pièce est destinée à répondre aux allégations produites par les adversaires du marquis, qui ont toujours prétendu que les archives du Sénat contenaient l'indication de son âge et le portaient comme né en 1843. Ce certificat ne donne en effet aucune indication sur l'âge du marquis.

La seconde pièce déposée par le marquis est l'expédition de l'acte de notoriété dressé le 30 décembre 1881 par Me Mahot de la Quérantonnais, après le décès de M. José-Pedro-Angel Mora y Riera. (Cette pièce est une réponse aux affirmations des adversaires du marquis. Ceux-ci ont toujours soutenu, en effet, que cet acte de notoriété n'avait été dressé qu'en 1889, de sorte que la succession du marquis serait restée vacante pendant trois ans.)

Le marquis de Casa-Riera dépose ensuite deux lettres écrites par lui-même et portant les dates du 23 décembre 1839 et du 9 mai 1846.

Enfin, le marquis de Casa-Riera remet à M. Leydet deux documents intéressants. Ce sont deux lettres entièrement de la main de M. Sagasta, à l'époque où ce dernier était président du conseil des ministres en Espagne, et adressées à l'actuel marquis de Casa-Riera.

Ces lettres remontent aux années 1882 et 1886. Il s'en dégage que M. Sagasta a été l'ami d'enfance et le camarade de collège du marquis actuel, qu'il n'a jamais cessé d'avoir avec lui les relations les plus affectueuses et que c'est sur son initiative et comme gage de leur vieille et sincère amitié que M. Sagasta l'a fait nommer grand-croix d'Isabelle-la-Catholique, en 1882, et sénateur de Barcelone en 1886.

Me Alberti Richard informe ensuite M. Leydet que Me Mahot de la Quérantonnais a retrouvé dans ses minutes deux actes passés par Alexandro Mora, « l'actuel marquis », avant la mort de son oncle. Le premier de ces actes est fait à la date du 7 juin 1879. Par cet acte, Alexandro Mora achète un terrain qui faisait l'angle de la rue de Berri. Le second est passé à la date du 3 mars 1880. Dans cet acte, Alexandro Mora donne divers pouvoirs à Mediano Foix pour s'occuper de l'édification de constructions sur ledit terrain.

Ces deux actes portent la signature d'Alexandro Mora avant la mort de son oncle.

L'interrogatoire du marquis a lieu ensuite.

M. Leydet lui dit :

Nous avons recueilli le témoignage de M. de Santa-Isabel, petit-neveu par alliance du défunt marquis de Casa-Riera. Il nous a déclaré qu'au moment du décès de votre oncle, en 1881, étaient présents, à Paris, son père, le marquis de Santa-Isabel et sa sœur Rosa. Les témoignages de ces personnes peuvent-ils être recueillis ?

M. DE CASA-RIERA. — Le marquis de Santa-Isabel, neveu par alliance du marquis défunt, me connaissait personnellement, car sa famille et la nôtre avaient à Barcelone les liens les plus étroits. Il est mort vers 1882, mais sa fille Rosa, qui se trouvait à l'hôtel de la rue de Berri, lors des derniers moments de mon oncle, vit sous le nom de marquise de Palmerola et pourra vous attester et ma personnalité et la sincérité de mes affirmations.

Le testament de mon oncle a été fait le 12 avril 1876, chez Me Mahot de la Quérantonnais. Mon oncle s'est rendu lui-même chez le notaire et là, il a fait son testament. Il n'y a eu aucune contestation, soit après la mort du vieux marquis, soit après celle de mon frère José.

Celui-ci, premier appelé à l'universalité de la succession, était, à la mort du vieux marquis, malade à Madrid. Il a été mis par notre correspondance au courant de ce qui se passait. Les premières formalités ont été remplies pour qu'il prît possession de la fortune qui lui était échue ; mais son état s'est aggravé. Il a dû aller faire une saison aux eaux, puis est revenu à Madrid. C'est là que j'ai été rejoindre les miens.

Mon frère Gonzalo était auprès de mon frère José. Nombre de nos amis venaient dans la maison. Vous pensez bien que, si je n'avais été qu'un imposteur, j'aurais été immédiatement démasqué.

Après quelques semaines de séjour à Madrid, mon frère a fini par mourir, emporté par une pneumonie. J'ai regagné ensuite Paris, en compagnie de mon frère Gonzalo. J'ai fait remplir toutes les formalités pour prendre possession de la fortune à laquelle m'appelait par substitution le testament du marquis défunt.

Jamais aucune contestation n'a été élevée, ni par mon frère Gonzalo, ni par les petit-neveu et nièce par alliance, Philippe Ricard et Rose Ricard, lesquels, à mon défaut, devaient recueillir la totalité de la fortune.

Mon frère Gonzalo est retourné en Espagne, où il s'est marié, en octobre 1881. Aujourd'hui, sa veuve, qui s'était remariée et a perdu son deuxième mari, demeure en mon hôtel, avec ses deux enfants. Je reçois périodiquement la visite des Ricard, le marquis de Santa-Isabel, le marquis de Palmerola. J'ai avec tous les relations les plus affectueuses et les plus familiales.

Avant que M. Pierre Riera eût formulé des revendications en 1899, devant le tribunal civil, aucun Riera n'a élevé la moindre prétention sur l'héritage. Je vous dirai que mon frère Gonzalo est mort à Madrid le 5 novembre 1887. Il a été dressé, à la date du 10 décembre 1881, un acte de notoriété, après le décès de José-Pedro-Angel Mora y Riera, mon frère, lequel acte de notoriété constate mes qualités héréditaires.

J'ajoute qu'en Espagne toutes les formalités requises par la loi espagnole pour l'envoi en possession de succession ont été remplies. Notamment, comme mon frère José était décédé sans avoir fait de testament, il a fallu faire dans les journaux une publicité qui a duré trente jours. Cette publicité a paru dans la *Gazette officielle* de Madrid, numéro 236, du 24 août 1881, ville où José était décédé, et dans le *Journal officiel* de Barcelone, ville de sa naissance. Personne ne s'est présenté et, cependant, à Barcelone, comme à Madrid, la famille était connue de tous.

M. LEYDET. — Avez-vous saisi la justice espagnole d'une plainte en faux, en raison des actes de décès dont se prévalent les plaignants, comme applicables aux deux neveux du vieux marquis défunt Alexandro et Gonzalo ?

M. DE CASA-RIERA. — A la suite d'une production devant la cour d'appel de l'acte de décès de 1878, que le défenseur prétendait être celui du véritable Alexandro, j'ai fait prendre des renseignements en Espagne. M. Edouard de Bray, qui est actuellement à Barcelone pour mes intérêts, m'a signalé qu'il existait, en effet, à Saint-Martin-Sarroca, district de Villafranca, un acte de décès au nom d'Alexandro Mora y Riera, mais que cet acte était un faux.

A la suite de cette communication, j'ai porté plainte. La justice du district de Villafranca a ouvert une information à laquelle je suis demeuré absolument étranger. C'est par les journaux et mon correspondant que j'en ai appris les résultats actuels.

Pour ce qui est de l'acte de décès de Gonzalo, je n'ai jamais été appelé à porter plainte, pour cette raison que jamais on ne me l'a représenté. Mon défenseur m'a fait savoir que, dans votre dossier d'instruction, il n'y avait encore aucune trace de cette pièce...

Le marquis de Casa-Riera ne sera probablement pas entendu de nouveau.

Le Chapeau de Napoléon à l'Institut

Paris, 5 octobre.

L'on sait que c'est aujourd'hui qu'au cours de sa séance plénière, l'Institut de France, présidé par M. Mascard, de l'Académie des sciences, est appelé à se prononcer sur le legs du petit chapeau de Napoléon, fait au Musée de Chantilly par le peintre Gérôme.

Le bruit a couru que l'Institut refuserait le chapeau, cette relique devant prendre place au Musée de l'Armée, où son caractère historique, plutôt qu'artistique, lui assurait une place plus convenable qu'à Chantilly.

Mme Aimé Morot, femme du peintre bien connu et fille de Gérôme, nous a déclaré à ce sujet :

« Nous nous opposerons résolument à ce que le petit chapeau de Napoléon aille au musée de l'Armée. Nous n'avons pas à apprécier les motifs pour lesquels la commission administrative de l'Institut croit devoir refuser le legs de mon père. Si l'Institut approuve ce legs, fort bien.

« Sinon, nous garderons le petit chapeau. Toute autre disposition serait contraire à ses volontés formelles. »

L'on ne peut qu'approuver la résolution de Mme Aimé Morot. Les volontés des morts doivent être sacrées pour leur famille.

Dans sa séance de cette après-midi, l'Académie des beaux-arts a eu en effet à statuer sur le legs Gérôme ; 42 académiciens ont voté pour l'acceptation et 28 contre. En conséquence, le legs a été accepté. Cette décision a été prise après deux discours, l'un de M. Henry Houssaye, l'autre de M. Vandal, qui a terminé le sien par ces mots : « Le chapeau d'Austerlitz peut voisiner avec le drapeau de Rocroy. »

Il ne sera tenu aucun compte des changements d'adresse, sans l'envoi de la bande accompagnée de 50 centimes pour frais.

LA GUERRE Russo-Japonaise

LA VILLE HÉROIQUE. — MONCEAUX DE RUINES. DIX MILLE JAPONAIS HORS DE COMBAT. LE TSAR ET GUILLAUME II. — AUTOUR DE MOUKDEN.

Paris, 5 octobre.

On ne peut s'attendre, par suite de la difficulté des communications télégraphiques, à avoir avant quelques jours encore des éclaircissements sur les violents combats qui se sont produits autour de Port-Arthur depuis la prise du fort Kouropatkine par les assiégeants.

Déjà nous savions que les combats acharnés livrés par les Russes, du 23 au 26 septembre, avaient fait perdre aux Japonais une partie des terrains conquis. Les renseignements incomplets qui nous sont parvenus depuis, de Ché-Fou, se rapportent à des sorties tentées par les assiégés, au sud-ouest, du côté de Liao-Ti-Chan et de la baie des Pigeons et de leurs efforts désespérés tentés pour reconquérir le fort Kouropatkine.

La lutte aurait été si sanglante, que les belligérants l'auraient interrompue, le 1er octobre, par une courte trêve pour procéder à l'inhumation des cadavres. Si l'on se rappelle que, depuis quelque temps, les Japonais empêchent par leur artillerie l'enlèvement des cadavres ennemis, dans le but d'aggraver, par la pestilence du charnier, l'état sanitaire de la garnison, on est amené à supposer que le nombre des combattants tués au cours des derniers assauts a dû être considérable et que les Japonais n'ont accepté cette suspension d'armes que parce que leurs tranchées étaient encombrées de morts et de blessés. Rien, en tout cas, n'indique la moindre lassitude de la part des héroïques défenseurs de Port-Arthur et si l'on en croit les dernières nouvelles apportées le 1er octobre à Ché-Fou par un Chinois.

La situation de la forteresse ne serait point mise en péril par la prise du réservoir d'eau que défend le fort Kouropatkine. D'autres sources existent à proximité de la ville.

Un rapport du général Stoessel pourra seul préciser ou rectifier ces détails de source privée et nous permettre de juger de l'importance de ces assauts nouveaux, qui paraissent avoir été aussi meurtriers, sinon plus, que ceux livrés du 19 au 22 septembre, au cours desquels les pertes japonaises ont atteint jusqu'à dix mille hommes.

Sur la route de Moukden, les forces nipponnes continuent à évoluer avec lenteur, à l'est et à l'ouest. Le centre s'immobilise à Yan-Taï, qui forme la base des opérations. L'armée du général Oku n'a point effectué complètement le passage du Houn-Ho, entrepris à Chantan par l'avant-garde, il y a trois jours, et bien que l'on prête à cette armée l'intention d'opérer un mouvement tournant sur le flanc droit des forces de Kouropatkine, il est à présumer que le choc principal entre les deux armées aura lieu aux environs de Fou-Choun, à l'est de Moukden, entre le flanc gauche russe et l'armée du général Kuroki.

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

Les derniers assauts. — Les Japonais repoussés. — Dix mille hommes hors de combat.

Ché-Fou, 5 octobre.

Pendant les derniers assauts livrés à Port-Arthur, l'effort des Japonais s'est porté sur les positions appelées la « Haute-Colline ».

Au cours de la première attaque, ils ont réussi à occuper une des tranchées russes, mais ils ont été ensuite repoussés avec une perte de trois pièces de canon.

Deux autres assauts ont été livrés et tous deux repoussés. Les pertes des Japonais, du 19 au 23 septembre, s'élèveraient à environ 10,000 hommes.

L'Assaut du 2 octobre

Paris, 5 octobre.

On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Petit Journal* :

« Le 2 octobre vers minuit, l'escadre de l'amiral Togo et l'artillerie du général Nodzu ont ouvert le feu sur les positions russes, sur lesquelles, pendant quatre heures, les obus sont tombés par milliers. Cela donnait l'impression d'un gigantesque tremblement de terre et le spectacle était grandiose d'horreur.

« La ville de Port-Arthur n'existe pour ainsi dire plus. Chaque maison a été atteinte par les projectiles et la plupart ne sont plus que des monceaux de décombres fumants. Mais, par contre, militairement, la place n'est pas réduite et les forts tiennent toujours. »

A Port-Arthur. — Les Ballons militaires

Saint-Pétersbourg, 5 octobre.

Au commencement du mois de février a été envoyé à Port-Arthur le lieutenant Lavrow, nommé chef de la section aérostatique de la marine à Port-Arthur.

Cependant, les ballons n'ayant pas été expédiés à temps, le lieutenant Lavrow a décidé d'en construire lui-même. Il a acheté toute la soie qui se trouvait dans la ville et est parvenu à en faire un ballon. Un autre ballon a été construit avec des draps de lit.

Le lieutenant Lavrow a fait plusieurs ascensions avec ses ballons. Pour couvrir l'enveloppe des ballons, on emploie, au lieu de vernis spécial, de l'huile de lin cuite. Les ballons ont été remplis de gaz

hydrogène, qu'on a réussi à obtenir au moyen d'acide sulfurique et de fer.

Le lieutenant Lavrow a envoyé par Ché-Fou des échantillons des étoffes dont ont été construits les ballons. Le lieutenant Lavrow dit qu'il a été beaucoup aidé dans ses travaux par le général Kondratenko.

Le Sort du Capitaine de Cuverville. — Il s'agirait d'un assassinat suivi de vol.

Paris, 5 octobre.

Le correspondant du *Petit Journal* à Saint-Pétersbourg télégraphie que deux Chinois ont été surpris, à Ché-Fou, essayant de négocier des billets de banque français et allemands. Il est possible que le malheureux de Cuverville et son compagnon aient été victimes d'un crime banal ayant le vol pour mobile.

Les deux attachés étaient, en effet, porteurs de sommes relativement importantes, qui auront excité la convoitise des conducteurs de la jonque. Toujours est-il que les deux Chinois, ne pouvant expliquer l'origine des valeurs suspectes qui se trouvaient entre leurs mains, ont été emprisonnés. Il est à craindre que ce soit le dénouement de la triste odyssée des deux attachés navals. »

La Flotte de la Baltique

Saint-Pétersbourg, 5 octobre.

Le cuirassé *Orel* a repris la mer, allant rejoindre la deuxième escadre de l'océan Pacifique.

Hier, à Riga, a eu lieu le lancement solennel du premier des navires construits au moyen d'une souscription publique et sur la commande du comité pour le renforcement de la flotte russe.

Généraux russes disgrâciés

Saint-Pétersbourg, 5 octobre.

Outre le général-major Orloff, commandant la 54e division, le général Romanoff, commandant la 6e division de la Sibérie Orientale, est relevé de son commandement.

EN MANDCHOURIE

Les Effectifs japonais

Saint-Pétersbourg, 5 octobre.

Un télégramme de Moukden, en date d'hier, annonce une augmentation des forces japonaises sur le Houn-Ho.

D'après cette dépêche, les troupes opposées au général Kouropatkine forment un total de 200,000 hommes.

Dépêches russes

Saint-Pétersbourg, 5 octobre.

On mande de Kharbine, 4 octobre : « Suivant des bruits parvenus de Séoul, les Japonais attendent dans cette ville un renfort de douze cents hommes. Des mesures sont prises également pour renforcer la garnison de Gensan. »

On mande également de Kharbine à la *Birjavia Viedomosti* : « Les Japonais enrôlent des Chinois pour le service de la guerre, formant ainsi des détachements entiers. Ces troupes sont appelées « volontaires des milices chinoises ». Elles sont armées de fusils Minié. »

Le journal *Rouss* dément, de source absolument digne de foi, les bruits qui circulent à Saint-Pétersbourg d'une prétendue mésintelligence entre les généraux Kouropatkine et Grippenberg. Il cite, à l'appui de ce démenti, le récent télégramme par lequel le général Kouropatkine félicite le général Grippenberg de sa nomination, rappelant leur fraternité d'armes au Turkestan et ajoutant : « Nous agirons toujours ainsi en bonne intelligence. Que Dieu couronne de succès toutes vos entreprises. »

Rappel du Général Orloff

Saint-Pétersbourg, 5 octobre.

Le major-général Orloff, qui commandait la 54e division d'infanterie à Liao-Yang, est rappelé et adjoint à l'état-major.

C'est cet officier général qui, on le sait, a fait tourner au désavantage des Russes le résultat de la bataille de Liao-Yang.

Sur le Fleuve Liao

Saint-Pétersbourg, 5 octobre.

Une dépêche de Moukden annonce qu'un détachement de soixante cosaques, commandé par deux officiers, a fait sauter sur le fleuve Liao neuf chalands japonais chargés de munitions.

L'explosion a été terrible. Les Cosaques, ayant posé des détonateurs, ont eu le temps de gagner la rive et, en s'éloignant, il se sont heurtés à un détachement de cavalerie japonaise qui convoyait les chalands.

Les cosaques ont mis pied à terre et ont accueilli l'ennemi par un feu meurtrier. Les cavaliers japonais se sont dispersés, laissant des morts. Les cosaques ont ramené au camp deux soldats japonais qu'ils avaient fait prisonniers.

LE CZAR ET GUILLAUME II

Bruits sensationnels

Paris, 5 octobre.

Le *Petit Parisien* publie la dépêche suivante que lui envoie son correspondant de Saint-Pétersbourg :

« Je tiens aujourd'hui de source très sûre que le czar aura une entrevue, au château de Spala, à Skiernevice, près de Varsovie, avec l'empereur d'Allemagne. Le czar recevra Guillaume II, en grande solennité, après avoir inspecté, à Liban, la flotte de la Baltique, prête à partir, mais qui n'appareillera certainement pas avant le 15 octobre (style russe), c'est-à-dire dans trois semaines.

« Le czar sera accompagné dans son voyage par l'impératrice Alexandra-Feodorowna, complètement rétablie aujourd'hui, mais à qui les médecins conseillent néanmoins les distractions d'un petit voyage d'une quinzaine de jours.

« On me dit, d'une façon très affirmative, que le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch, après avoir refusé l'inspection générale de l'armée de Mandchourie, a accepté maintenant de prendre son poste.

Son aide de camp général serait même dès maintenant désigné et la nomination paraîtrait demain au *Messager officiel*.

Il est vrai, d'autre part, que, dans l'état-major, on affirme que Kouropatkine sera nommé généralissime des forces de Mandchourie et que le commandement de la première armée sera confié au général Liniévitch, comme le bruit en courut déjà.

« Enfin, dans les hautes sphères politiques, on semble considérer le remplacement du comte Lamsdorff par l'amiral Alexeieff comme un fait virtuellement accompli. On annonce effectivement que Namiestnik, comme je vous l'ai d'ailleurs télégraphié, revient à Pétersbourg, où il sera, — fait sans précédent, — logé au Palais d'Hiver, dans les appartements impériaux. Puis, en janvier prochain, il recevrait la direction des affaires étrangères, avec le titre de chancelier et de secrétaire d'Etat.

« Le comte Lamsdorff sera, comme tous les ministres déchus, nommé au conseil de l'empire. Un diplomate étranger que j'ai questionné aujourd'hui au sujet du remplacement de Lamsdorff par Alexeieff, m'a dit qu'en somme le choix n'est pas mauvais, si l'on considère qu'Alexeieff, dans le cas actuel, est l'homme le mieux renseigné sur les choses d'Extrême-Orient et que, connaissant à fond la question chinoise et la contrée où opèrent les troupes russes, il est capable de rendre de très grands services. »

Contre les Congrégations

Chez les Dominicaines. — Un Couvent qui résiste

Paris, 5 octobre.

Une vingtaine d'établissements congréganistes, ainsi que nous l'avons annoncé ce matin, ont reçu la visite de plusieurs commissaires de police qui sont venus s'assurer si les congréganistes s'étaient mis en règle avec l'arrêté du 16 juillet dernier, qui leur enjoignait de se disperser avant le 1er octobre.

Les représentants du gouvernement n'ont pas trouvé tous les établissements vides. C'est ainsi que les Dames Dominicaines de la Croix, dont le couvent est situé rue de Charonne, 94, ont fait part à M. Dumas de leur décision de ne point s'en aller. Nous avons demandé ce matin à l'une de ces sœurs persécutées de quelle façon elles se préparaient à la résistance.

« Notre couvent, nous a-t-elle répondu, est un des quinze qui font partie des biens domaniaux. Nous estimons donc logique d'attendre pour le quitter que la désaffectation des domaines de l'Etat occupés par les communautés soit votée au Parlement. Depuis la Révolution, nous avons en effet simplement l'usufruit de cet immeuble.

« Il y a un siècle, la rue de Montreuil le limitait et il était entouré d'un vaste jardin. Aujourd'hui, ce parc a disparu et notre habitation, de grandiose qu'elle était, est devenue modeste. Nos ennemis ont pensé sans doute que ces empiètements successifs, encore qu'abusifs, étaient le meilleur moyen d'empêcher notre ordre de prendre une extension gênante.

« Jusqu'en 1895, nous avons donné ici l'instruction gratuite à un nombre assez élevé d'enfants pauvres du quartier. Malheureusement, nous avons dû décider la suppression de cette école. Notre ordre est, en effet, purement contemplatif et nous avons tenu à respecter, même après tant de siècles écoulés, la volonté de notre auguste fondatrice, Anne d'Autriche.

« Ce changement que nous avons apporté nous-mêmes dans notre vie n'a pas empêché le gouvernement de nous comprendre parmi les Sœurs qui doivent quitter le sol de France. Ajoutez à cela que plusieurs de nos Sœurs ont près de quatre-vingts ans ! N'est-il pas inhumain de les contraindre à l'exil aux approches de l'hiver ? »

En terminant, notre interlocutrice, nous dit que, lorsque la désaffectation des domaines de l'Etat occupés par les communautés sera votée, car ce vote ne fait malheureusement aucun doute, les Dames Dominicaines de la Croix iront s'établir en Belgique.

Chez les Bernardines

Cambrai, 5 octobre.

M. Desrumeaux, liquidateur des biens des Dames Bernardines, accompagné du commissaire de police Baldini, de plusieurs agents et d'un serrurier, s'est rendu au pensionnat que tenaient ces religieuses et qui est aujourd'hui abandonné.

La porte a été crochetée et le liquidateur a pénétré dans les locaux, qui sont d'ailleurs complètement vides. Il s'est ensuite rendu toujours dans le même appareil au domicile particulier du chanoine Margerin, qui était l'aumônier du pensionnat. En l'absence du prêtre, le liquidateur a fait briser les vitres et a pénétré dans le domicile. Cette façon d'agir est sévèrement jugée en ville.

Chez les Ursulines de Bretagne

Brest, 5 octobre.

Le mandataire de M. Le Couturier, liquidateur des biens des Ursulines, s'est présenté aux écoles des communes de Carhaix et de Saint-Pol-de-Léon, afin d'y procéder à l'inventaire descriptif et estimatif des meubles et immeubles appartenant aux religieuses.

Celles-ci étaient présentes à l'opération. Elles étaient assistées de leurs conseils, qui ont protesté. Aucun incident n'est à signaler.

Les Trappistines

Perpignan, 5 octobre.

Hier soir, à Espira-de-l'Agly, près de Perpignan, le maire de la commune, accompagné de six gendarmes venus de Rivesaltes, a procédé à l'expulsion des religieuses habitant le couvent de la maison-mère des Trappistines, dont la porte a dû être enfoncée.

Les religieuses et six hommes qui avaient veillé toute la nuit ont protesté et déclaré qu'ils ne cédaient qu'à la force. Lorsque les Trappistines sont sorties, cinq cents curieux qui stationnaient aux abords du couvent ont poussé des cris divers.

Les Trappistines sont parties aujourd'hui pour l'Espagne.

Les Grèves de Marseille

La Détente

Marseille, 5 octobre.

On constate ce matin une très grande détente dans les milieux ouvriers. La reprise du travail a été importante. Environ 2,500 dockers ont regagné les chantiers et travaillent dans les docks et sur les môles, qui continuent à être gardés.

Les mesures d'ordre sont les mêmes qu'hier. Les quais sont sillonnés par des patrouilles de cuirassiers et de dragons. On est convaincu, dans les milieux commerciaux, que samedi au plus tard la crise sera terminée, car les inscrits maritimes ont décidé de ne plus se solidariser avec les dockers.

La Compagnie Fraissinet vient de décider de faire partir le paquebot *Thibet* à destination de la côte occidentale d'Afrique, samedi ou dimanche. De son côté, la Compagnie Transatlantique prend des mesures pour assurer un départ sur Tunis et sur Alger. Aucun incident sérieux ne s'est produit sur les quais.

Le contre-torpilleur *Dard*, qui devait quitter Alger hier après-midi pour Marseille, avec le courrier postal, est parti cette nuit seulement, des avaries ayant retardé l'appareillage.

La Reprise du Travail

Marseille, 5 octobre.

Aux chantiers des Messageries, il y a eu 100 hommes de plus qu'hier et dans les docks on a constaté la présence de 750 travailleurs, dont 560 sont des adhérents à l'Union maritime.

Les chiffres communiqués à midi par le service spécial des ports portent sur un ensemble de 2.254 ouvriers, dont 1.127 dockers travaillant aux conditions du contrat de 1903. Pas plus au moment de l'embauche qu'à la sortie de six heures et demie, il ne s'est produit d'incident aux parcs à charbon.

Il y a 220 charbonniers « jaunes » qui travaillent en même temps qu'une cinquantaine de syndiqués.

L'armement des navires n'a pas encore commencé. Chose curieuse, hier, d'après les chiffres recueillis au commissariat spécial, il y a eu 908 travailleurs adhérents à l'Union syndicale et 751 Jaunes.

La Situation à Cette

Cette, 5 octobre.

Les délégués des syndicats des charbonniers et des réceptionnaires ont tenu à la mairie une réunion en présence du maire, au sujet de l'application du contrat de travail existant.

Les réceptionnaires se sont rendus à Montpellier, chez le préfet, afin de le mettre au courant de la situation. Le syndicat des ouvriers charbonniers a fait afficher une protestation contre certains membres du syndicat qui veulent imposer de nouvelles conditions transitoires, contrairement à la parole donnée. On veut réorganiser le syndicat en excluant les ambitieux.

La Fièvre typhoïde à Cluses

Bonneville, 5 octobre.

La fièvre typhoïde a éclaté à Cluses. Une vingtaine de cas ont été constatés parmi la population et quinze parmi les dragons qui viennent de rentrer à Chambéry.

La rentrée des écoles communales et de l'école nationale d'horlogerie a été retardée.

Exploit de Bandits à Johannesburg

Londres, 5 octobre.

Une dépêche de Johannesburg au *Central News* annonce que la banque « South-African-Banking Company » a été attaquée hier en plein jour par des bandits armés.

La police ayant été informée à l'avance de l'intention des bandits, a pu leur tendre une embuscade et s'en emparer, mais la capture n'a pu être faite qu'après une violente fusillade, au cours de laquelle un des bandits a été tué. L'attaque a été exécutée un peu après midi par les cinq hommes qui composaient la bande. Ils ont pu entrer dans l'établissement et ont menacé le caissier de leur revolver, en le sommant de leur livrer sa caisse.

Mais, avant qu'ils aient eu le temps de mettre leurs menaces à exécution, les agents, cachés derrière les comptoirs, se sont rués sur eux.

Les bandits ont alors tiré des coups de revolver et la fusillade a continué jusque dans la rue. Deux des bandits ont essayé de se sauver en montant dans une voiture qui attendait devant la porte, mais ils ont été poursuivis par les agents.

C'est l'un de ces fuyards qui a été tué. Les autres ont été conduits en prison.

LES AFFAIRES DU MAROC

Paris, 5 octobre.

Un journal ministériel du matin dit qu'à la suite de l'entrevue d'hier entre M. Delcassé avec le général Liautey, il a été décidé que rien ne serait changé dans notre politique en Algérie marocaine.

L'occupation de Ras-El-Aïn par les troupes chérifiennes est subordonnée à la réorganisation de l'armée du sultan.

LA PRINCESSE DE COBOURG

Vienne, 5 octobre.

La cour spéciale de justice pour les membres de la famille impériale a décidé de se conformer à la demande de la princesse Louise de Cobourg et de lui laisser choisir les médecins qui seront chargés d'examiner son état mental.

On sait que la princesse a l'intention de s'adresser à des spécialistes français.

UN DRAME A TOULON

Toulon, 5 octobre.

On a découvert dans une chambre de l'hôtel du Cheval-Blanc les corps ensanglantés de deux voyageurs arrivés hier soir, un homme et une femme.

Celle-ci, la gorge tranchée, était morte. L'homme, qui s'était fait une section au cou, souffrait horriblement. Il a pu déclarer son identité : Jules Liébaut, né à Essez en 1843, marié à Ollioules (Var). Il a ajouté que ne pouvant être uni dans la vie avec sa compagne, il s'unissait à elle dans la mort.

Cette femme s'appellerait Marie Gauthier, née en 1869 à Arles. Après d'horribles souffrances, Liébaut vient de rendre le dernier soupir. Il était marié et père de famille.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1894-1896

Paris, 5 octobre.

Ce matin, à dix heures, a eu lieu à Auteuil, un tirage financier intéressant les obligations de l'emprunt municipal de 1894-1896.

A ce tirage, il a été extrait de la roue vingt et un numéros ayant droit, d'après leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le numéro 60,081 gagne 100,000 fr.

Le numéro 413,332 gagne 20,000 fr.

Les numéros 220,345 et 318,222 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 323,865, 446,655, 338,307 gagnent chacun 2,500 francs.

Les quatorze numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs

262.723	78.678	12.040	179.349	286.328
304.623	229.308	354.132	441.497	157.606
347.639	211.249	105.780	23.235	

Foncières 1879

Le numéro 386,925 gagne 100,000 francs.

Le numéro 898,574 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 350,382 — 16,963 — 207,310 — 894,982 — 31,895 — 866,561.

Communales 1899

Le numéro 181,340 gagne 150,000 francs.

Le numéro 108,940 gagne 5,000 francs.

LA VIE MILITAIRE

La Répartition du Contingent de 1903

Paris, 5 octobre.

La *France Militaire* publie le tableau de répartition entre les différentes armes des jeunes soldats de la classe 1903 appelés en 1904 pour accomplir une année de service et dont le nombre s'élève à 66,490.

L'année dernière, ce chiffre était de 63,830, soit une différence en plus de près de 3,000 en faveur de 1904.

La *France Militaire* ajoute :

« Il est à remarquer que, cette année, on n'affecte pas d'hommes d'un an aux troupes coloniales, parce que c'est évidemment chez les hommes de trois ans que la vocation du service colonial peut plus facilement se déterminer. En outre, la proportion d'hommes d'un an affectée à l'infanterie a été forcée cette année, ce qui permettra de disposer pour les unités de l'infanterie d'effectifs plus élevés. »

LES MATIÈRES MONÉTAIRES

Pendant les huit mois écoulés de 1904, les matières monétaires ont été l'objet de 595 millions 516.000 francs d'importation et de 158 millions 541.000 francs d'exportation se décomptant de la façon suivante :

Pour l'or à l'importation 133.820 kilog. bruts en masses ou lingots d'une valeur de 450.813.000 francs. Ces lingots proviennent d'Angleterre (39.049 kilog.), d'Italie (887 kilog.), des Etats-Unis (87.303 kilog.) et d'autres pays (6.581 kilog.).

Il est entré en France 25.389 kilog. d'or monnayé, d'une valeur de 78.706.000 fr.; 10.127 kilog. provenaient de divers pays; 7.156 kilog. d'Angleterre, 1.310 kilog. de Belgique, 3.361 kilog. d'Allemagne, 1.041 kilog. d'Italie, 696 kilog. de Turquie et 1.698 kilog. d'Egypte.

L'argent brut en masses ou lingots importés a été de 573.399 kilog. d'une valeur de 25.208.000 fr. : provenant d'Angleterre (100.719 kilog.), de Belgique (10.971 kilog.), d'Italie (3,303 kilog.) et de divers autres pays (159.000 kilog.).

L'argent monnayé entré pesait 214,173 kilogrammes et valait 40,693,000 fr. Les provenances étaient : Angleterre, 6,955 kilog ; Belgique, 127,097 kilog. ; Allemagne, 1,359 kilog. ; Espagne, 2,754 kilog. ; Italie, 4,248 kilog. ; Mexique, 6,518 kilog., et de divers pays, 65,242 kilogr.

Plus de 10,700 kilogrammes de monnaies de cuivre et de billon d'une valeur de 96,000 fr.

Les exportations se sont réparties de la façon suivante : Or brut en masse, lingots, barres ou bijoux cassés, 2,895 kilogrammes d'une valeur de 9,930,000 fr.; 21,222 kilog. de monnaie d'or d'une valeur de 65,788,000 fr. ainsi répartis : Angleterre, 1,933 kilog. ; Suisse, 1,119 kilog. ; Turquie, 104 kilog. ; Egypte, 5,173 kilog. ; Etats-Unis, 2,103 kilog., et pour divers pays, 10,790 kilog.

L'argent brut en masses, lingots ou objets détruits sorti a été de 105,951 kilog., d'une valeur de 9,747,000 fr., dont 57,464 kilog. ont été expédiés en Angleterre et 48,487 kilog., pour les autres pays.

Nous avons exporté 382,900 kilogrammes de monnaie d'une valeur de 72,751,000 fr. dont 5,330 kilog. en Angleterre, 41,682 kilogr. en Belgique, 40,054 kilog. en Italie, 66,174 kilog. en Suisse et 229,660 kilog. pour sle autres pays.

La Fiancée du Kronprinz à Cannes

Cannes, 5 octobre.

S. A. I. le grand-duc Michel Nicolaiewitch, grand-oncle du czar, président du conseil d'empire et grand-maître de l'artillerie russe, arrivera à Cannes le 15 du courant et s'installera à la villa Valetta, à la Californie, avec une partie de sa maison civile et militaire.

Notre hôte éminent sera accompagné par S. A. la duchesse Cécile de Mecklembourg-Schwerin, fiancée au prince impérial d'Allemagne, sa petite-fille.

A L'ÉTRANGER

ESPAGNE

Le Voyage du Roi à Paris. — *Madrid, 5 octobre.* — Un haut fonctionnaire de la cour qui accompagne le roi dans tous ses déplacements, a fait à un journaliste la déclaration suivante :

« Il est impossible que le voyage en France ait lieu avant que le roi ait parcouru toutes les provinces du royaume, c'est-à-dire avant six mois au moins. Les négociations relatives au Maroc ne sont pour rien dans ce retard. C'est une tradition absolue que le roi doit visiter le plus tôt possible, après son couronnement, tous les centres espagnols. »

SUÈDE

Le duc d'Orléans au Pôle Nord. — L'affrètement du « Fram ». — *Christiana, 5 octobre.* — Le ministère des cultes et de l'instruction publique a fait savoir au ministère de la guerre qu'il ne s'oppose pas à ce que le navire le *Fram* soit mis à la disposition du duc d'Orléans, pour une expédition scientifique au Pôle Nord, pourvu que les conditions fixées par le ministère de la guerre soient remplies et que le duc d'Orléans s'engage à avoir égard aux intérêts scientifiques de la Norvège et à rendre le navire d'ici à l'hiver de 1905.

Il est en effet probable que le *Fram* sera employé à cette époque-là pour une expédition scientifique norvégienne. Le ministre de la guerre demande avant tout que le capitaine Sverdrup ou un autre capitaine proposé par le gouvernement norvégien soit chargé de diriger le navire.

Echos & Nouvelles

POMMES SOUFFLÉES

Connaissez-vous leur origine ? Elle est due au hasard.

La voici :

Le docteur Vulpian déjeunait, chaque matin, au café, en sortant de sa clinique.

Un jour, on lui présenta avec son beefsteak des pommes de terre coupées à plat au lieu des pommes de terre coupées en tranches carrées dont il avait l'habitude.

Il les refusa.

Le cuisinier du café, nommé Pierre Bodnivet (que l'histoire n'oublie pas ce nom !) reprit les pommes de terre déjà froides et les rejeta dans la friture bouillante pour les servir à un autre client.

Quand il les retira de la poêle, elles étaient « soufflées ».

Une cent-vingt-cinquième façon d'accomoder les légumes chers à Parmentier venait d'enrichir la cuisine française.

LA PREMIÈRE FEMME PASTEUR

Le féminisme vient de faire une nouvelle conquête. Jusqu'à présent les femmes avaient déjà étendu leur champ d'activité aux diverses branches de la science, de la médecine, de l'enseignement, des arts et du commerce, mais jamais, elles n'avaient fait partie du clergé régulier.

C'est miss Petzold qui, la première, vient d'être nommée pasteur.

En effet, depuis hier, cette demoiselle possède le titre de révérende Gertrude Petzold, pasteur de la Free Christian Unitarian Church, à Leicester.

Miss Petzold est née en 1876 à Thorn, en Prusse occidentale. Elle est la fille d'un ancien officier prussien. Elle quitta son pays natal à l'âge de dix-huit ans, et a fait toutes ses études en Angleterre.

UN SUPPLICE D'ANTAN

Le châtiment de la promenade sur l'âne, la tête tournée vers la queue, était infligé par les lois en vigueur, aussi bien au dix-septième qu'au dix-huitième siècle.

On lit, à ce sujet, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* :

« Barbier cite une exécution de ce genre qui eut lieu le 11 juillet 1750.

« Depuis, et sous la Révolution elle-même, on a pu assister à ce spectacle grotesque, en pleine place du Palais Royal.

« En effet, le 4 août 1791, le tribunal du deuxième arrondissement de Paris, sur appel d'un jugement rendu par le troisième tribunal établi en vertu de la loi de mars 1791, condamnait la nommée Marie-Louise Bertaut, veuve Desbleds, demeurant rue Fromenteau.

« A être conduite par l'exécuteur des jugements criminels, dans tous les lieux et carrefours accoutumés de la ville de Paris, notamment à la place du Palais-Royal, comme plus voisine de la rue Fromenteau, *montée sur un âne*, la face tournée vers la queue, ayant sur la tête un chapeau de paille, avec écriteau devant et derrière, portant ces mots : *femme corruptrice de la jeunesse*, battue et fustigée *nue* de verges, par ledit exécuteur, et, en ladite place du Palais-Royal, flétrie d'un fer chaud en forme d'une fleur de lys, sur l'épaule droite. Ce fait, être conduite à la maison de force de l'hôpital général de la Salpêtrière pendant le temps et espace de trois ans... »

« La veuve Desbleds avait livré une gamine de treize ans pour trois livres, à quatre particuliers revêtus, « le premier d'un habit gris, le second d'un habit blanc, le troisième d'un habit bleu et le quatrième d'un habit blanc. »

« Rappelons qu'au moyen âge, dans la plupart des pays d'Europe, la femme qui avait battu son mari devait aussi monter à rebours sur un âne et parcourir la ville ou le village en tenant cet âne par la queue.

« En 1595, le bailli de Hombourg décida que « la femme qui aurait battu son mari devrait, suivant l'ancien usage, monter sur un âne et que l'homme qui se serait laissé battre conduirait l'âne par la bride ».

« La même peine était souvent infligée au mari.

On ne s'ennuierait pas à Paris si les maris battus étaient encore sous le coup des anciens règlements.

CEUX QUI S'EN VONT

Nous avons annoncé la mort du plus fécond des romanciers des deux mondes. Un autre homme vient de mourir en Amérique (on y meurt beaucoup en vérité !) le poète et romancier nègre Paul-Laurence Dunbar, le *Coon-King*, ou roi des noirs.

Il est même mort phtisique, tout comme Millevoye. Il n'avait que trente-deux ans. Il était fils d'un esclave du Kentucky qui s'enfuit au Canada, et il a fourni le premier exemple d'un nègre américain doué d'un talent littéraire inné et distingué. Il avait débuté comme garçon d'ascenseur, puis il s'était fait journaliste et avait commencé à lire des œuvres poétiques en public.

— La poésie, disait-il, m'a pris enfant comme la rougeole.

A douze ans, il versifia une hymne de Pâques. Il a écrit dans le jargon américain des noirs, quantité de poèmes : *Poésies de la vie humble*, *Poésie du foyer*, etc. Pour lui composer une oraison funèbre, nous attendrons d'avoir lu une traduction de ses œuvres. Espérons que quelque bon nègre s'en chargera bientôt.

LA RÉFORME DU CALENDRIER

A la suite de M. Sigismond-Laorix, quelques blocards de marque font une campagne très vive contre le calendrier actuel (le calendrier grégorien) auquel ils veulent substituer le calendrier révolutionnaire.

L'idée n'est pas neuve. Elle avait été lancée dans l'*Aurore*, au plus fort de l'affaire Dreyfus, par M. Urbain Gohier qui depuis... mais alors il croyait à la « défense républicaine » et la féministe *Fronde* l'avait chaudement appuyée.

M. Urbain Gohier demandait que, dorénavant les facteurs des postes, lorsqu'ils se présenteraient au jour de l'an, dans toutes les maisons, la lèvre souriante et un petit calendrier à la main, fussent munis de deux calendriers : le calendrier grégorien et le calendrier révolutionnaire.

Tout « républicain » à qui le facteur se serait permis d'offrir le calendrier grégorien, si fort entaché de cléricalisme, comme on sait, l'aurait repoussé d'un geste digne et aurait remis dans sa poche la pièce de cent sous dont il se proposait déjà de payer ce traditionnel cadeau.

L'idée n'eut pas grand succès. Où M. Urbain Goyer échoua, M. Sigismond Lacroix réussira-t-il.

JEUX D'ESPRIT.

Calino a reçu ces jours-ci un avertissement du percepteur l'invitant à payer immédiatement la taxe pour son chien, les délais étant expirés.

— Et alors, qu'a-t-il fait ? demande un ami.

— Il a répondu simplement que son chien était comme les délais !...

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 6 Octobre — 119 —

MARIAGE SECRET

PAR

Paul BERTNAY

TROISIÈME PARTIE

LA TOILE DE L'ARAIGNÉE

— Oui, monsieur le commissaire. Il faut vous dire d'abord que madame Castéras a quitté le pensionnat où elle professait depuis de longues années... en désaccord avec la directrice... Elle cherche actuellement une autre situation... équivalente... Pour cela elle s'est adressée depuis quelques jours à des agences spéciales... Et hier soir, elle a reçu de l'une d'elles...

Il poussa une exclamation...

... Comme si une lumière subite se faisait dans son esprit...

— Ah ! mon Dieu !... Cette lettre !... qui lui disait que la directrice d'un pensionnat de Joinville-le-Pont, l'attendait pour lui parler, à dix heures précises... Cette lettre...

— Elle venait d'une agence ?...

— Oui, monsieur.

— Savez-vous laquelle ?

— Non... mais quand madame Castéras rentrera, elle vous dira immédiatement...

— Je me doute déjà de ce qu'elle va me dire, grommela le policier.

— C'est ?...

— C'est que là-bas, à Joinville-le-Pont, on n'a pas su du tout de qui elle voulait parler quand elle s'est annoncée comme étant la personne attendue par la directrice... qui n'attendait personne...

... Enfin, cela... elle nous le confirmera tout à l'heure. Maintenant, examinons un peu les lieux...

Et faisant signe à un sous-brigadier qui l'accompagnait :

— Avez-vous déjà remarqué quelque chose de particulier ?

— Non, monsieur le commissaire. Ils ont opéré avec des pinces... Et ça, ce n'est pas malin de ma part de vous l'apprendre, attendu que leurs outils sont encore ici... Voyez, ils ont tout laissé dans les gravats.. les deux monseigneurs... les deux ciseaux... les deux marteaux...

— Tout par deux.

— Preuve qu'eux aussi, ils devaient être deux.

— C'est bizarre qu'il les aient abandonnés ici, ces outils.

— Oui... parce que d'habitude... quand leurs joujoux sont bons, ils y tiennent...

— Ceux-là... sont-ils de bonne qualité ?

— Oh ! de première... Voilà une pince...

... Regarde-moi si c'est bien en main... Avec ça un enfant ferait sauter une porte de prison...

... Il faut croire que le copain en a pas mal d'autres de rechange... ou bien qu'après ce dernier coup de force il se retire des affaires...

— Quelle marque ont-ils, ces outils-là ?...

Le sous-brigadier regarda d'un peu plus près :

— Une marque anglaise, parbleu !...

Et le commissaire :

— Oui... toujours ça arrive d'Angleterre... Il paraît que décidément le matériel pour effractions se fabrique mieux de l'autre côté de l'eau...

Et continuant ses investigations,

— Comment est-on entré dans l'appartement ?...

— Avec des fausses clefs... Il n'y a pas une seule éraillure à la porte et la serrure est intacte.

— Qu'a-t-on encore dévalisé ?

— Rien.

— Ah ! le coffre leur a suffi ?... Alors, ils savaient ce qu'il contenait. Le coup était préparé de longue date...

Et il revenait toujours à sa première préoccupation :

— Mais qu'en ont-ils fait, du coffre ?...

Et au vicomte :

— Etait-il volumineux ?

— Ma foi, monsieur le commissaire... je ne vous le dirai pas. Madame Castéras m'en parlait... elle m'a même dit ce qu'il contenait... mais jamais, devant moi, elle n'a ouvert ce placard... C'est la bonne qui peut vous renseigner...

— Il y a mieux qu'un renseignement, fit le sous-brigadier qui furetait toujours dans les gravats.

— Qui donc ?

— Sur ce qui reste du socle qui le supportait, on voit encore imprimée dans le mortier la trace de la base...

... Et en reconstituant... ce qui est très aisé... le coffre avait trente centimètres sur trente-cinq.

— Avec une hauteur équivalente... Qu'est-ce que ça peut peser ?...

— Mettons de quarante à cinquante kilos.

— Toi, pensa Delorme, tu ne te trompes pas beaucoup.

Et le commissaire :

— Cinquante kilos... mais c'est déjà assez lourd pour que ça ne s'emporte pas sous le bras... comme une caisse à chapeaux...

... Certainement on a dû éloigner le concierge.

Mais voilà que la mère Guichardon remontait en courant.

— C'est ces dames !

Et Manuèle et Rolande... dans quel état d'angoisse éperdue !... la suivaient à quelques pas.

Et encore... elles ne savaient que ce que leur avait dit la concierge... Que des voleurs avaient pénétré chez elles... Qu'on avait beaucoup volé... beaucoup...

Mais cela... cela ne leur apprenait encore rien...

Et Manuèle, se précipitant dans cette pièce qu'elle voyait envahie par tant de monde :

— Ah ! fit-elle en un cri désespéré, ah ! le coffre-fort !...

Et en face de ce placard défoncé... en face de ce trou béant... elle serait tombée sans force... comme une bête assommée... si le vicomte... ce brave homme de vicomte... ne l'avait pas retenue dans ses bras...

— Courage... Madame Castéras... voyez... c'est le commissaire de police... Je l'ai déjà mis à peu près au courant... Il ne va pas perdre une minute... Ces brigands ne peuvent pas être bien loin.

— Non... non... balbutiait la pauvre femme, c'est trop... c'est trop de malheur... à la fois...

Et cette brave petite Rolande refoulait ses larmes pour lui dire aussi :

— Maman... maman... ne te désespère pas... plaie d'argent n'est pas mortelle...

— Mais... c'est toute notre fortune... toutes nos ressources... Tout était là, c'était ta dot... que je te gardais si précieusement !...

— Eh ! bien... jusqu'à présent, nous nous en étions passées... Nous nous en passerons encore... maman... ne te désole pas... je t'en supplie...

— Toutes mes ressources, je te dis...

Et à voix basse... à voix haletante :

— Maintenant que nous ne gagnons rien... que nous ne savons pas quand nous retrouverons un emploi... maintenant que nous ne pouvions plus compter que sur cette pauvre réserve...

Mais le vicomte de l'Orme, avec un geste d'instance :

— Je vous en prie, monsieur le commissaire, poursuivez votre enquête... L'obligation de vous répondre fera une diversion à la douleur de cette pauvre femme.

Et en effet quand le vieux policier, d'une voix qu'il essayait à présent de rendre moins bourrue, interpella Manuèle.

— Madame... ce rendez-vous... à Joinville ; — personne ne vous y attendait n'est-ce pas ?

C'est plutôt avec un sentiment d'étonnement qu'elle répondit !

— Vous savez donc ?... Vous savez déjà ?...

— J'en étais sûr d'avance. Où est la lettre qui vous y envoyait ?

Et comme Manuèle hésitait... incertaine !

— Maman... tu l'as emportée... tu dois l'avoir encore sur toi... s'écria Rolande.

Et quand Manuèle l'eût retrouvée et tendue d'une main... si tremblante... si défaillante à ce commissaire de police.

— Eh ! parbleu, s'écria-t-il... Ces gaillards-là n'ont pas même pris la peine de modifier leur écriture. C'est la même que celle du billet envoyé à la domestique...

Et, faisant allusion au nom imprimé sur l'en tête.

— Elle vient de l'agence Robin, comme l'autre vient du clerc du notaire de Brunoy...

... Et ce coffre-fort, madame, y a-t-il longtemps qu'il était installé là ?

Depuis que nous avions changé d'appartement, parce que nous habitions déjà la maison... voilà bientôt...

Comme elle hésitait, en essayant de rassembler ses souvenirs, la grosse Octavie venant aussitôt à son aide :

— Ça fera trois ans au quinze octobre...

— Vous êtes donc depuis longtemps au service de ces dames ? demanda le commissaire.

— Moi... voilà plus de dix ans, monsieur.

— Alors, naturellement, vous savez un peu les affaires de vos maîtresses ?

— C'est à dire, je...

— Et vous avez dû, à l'occasion, avoir la langue longue pour parler du coffre-fort de madame Castéras, comme pour parler de votre héritage...

— Moi... Si on peut dire !... s'écria Octavie qui recommença à pleurer...

— Et, faisait le commissaire au vicomte, je crois bien que j'ai mis le doigt sur le petit détail qui donne la clef de toute l'affaire.

— Dame !... il se pourrait... en effet...

— C'est ce qui a eu lieu. Cette fille a bavardé... et voilà le résultat. Neuf fois sur dix, je dois l'ajouter, c'est de cette façon que les bandes de cambrioleurs se renseignent.

— Enfin... qu'allez-vous faire à présent ?

— Je vais prévenir la sûreté.

— Alors... tout de suite... on va se mettre en campagne...

— Tout de suite, oui, mais...

Il eut un geste intraduisible..., et, à voix très basse, pour n'être entendu que du vicomte :

— Je ne sais pas... mais je n'ai pas confiance... Ces gaillards là vont aller encore plus vite que nous... Ils ont d'ailleurs rudement bien opéré... et pour ce qu'ils ont laissé de traces... ou de pièces à conviction...

Il appela son sous-brigadier.

— Vous n'avez plus rien trouvé ?

— Rien, mon

LA VIE LYONNAISE

Un Meurtre Mystérieux

RUE RABELAIS

Un homme tué. — Suicide de l'assassin. — Le mobile du crime L'enquête

Un assassinat suivi de suicide a eu lieu, hier matin, à neuf heures et demie, rue Rabelais, 60.

Les Deux Locataires

Dimanche soir, alors que la plupart des locataires de l'immeuble portant le numéro 60 rue Rabelais, étaient à la promenade, deux jeunes gens âgés de dix-huit à dix-neuf ans, de belle mine, à l'allure honnête, demandaient à parler à M. Bernard, logeur. Ce dernier se trouvait à son domicile.

Ils désiraient une chambre modeste, du prix de quinze francs par mois. Une entente se fit entre M. Bernard et les inconnus.

— Voici, dit le propriétaire, en quittant sa chaise, j'ai une affaire à votre convenance, au premier étage, vue sur cour : un lit, petit mobilier, c'est tout. Voulez-vous visiter ?

Tous trois gravirent les escaliers et après s'être rendu compte des lieux, le trio descendit chez M. Bernard où les jeunes gens écrivirent les noms suivants sur le registre de la police :

« Paul-Louis Robin, né en 1886 à Buiges (Côte-d'Or), ayant habité Dijon.

« Guillot, dix-huit ans, de Dijon. »

Ils ajoutèrent : « Venant de Lyon ».

La chambre qu'ils avaient louée était du prix de 14 francs par mois. L'un des jeunes gens sortit de sa poche une pièce de dix francs ; il la donna en paiement au logeur et lui dit : « C'est 3 fr. 50 par semaine. Payez-vous. »

M. Bernard rendit la monnaie, souhaita le bonsoir à ses hôtes et les accompagna jusqu'au logement.

L'un des nouveaux locataires portait une valise jaune à la main. Tous deux étaient mis proprement : vestons, pantalons de velours, casquettes. La physionomie était souriante. Ils gravirent prestement l'escalier en bois et, une fois que M. Bernard eut ouvert la porte, il leur souhaita le bonsoir. Ces derniers s'enfermèrent chez eux.

Avant le Crime

Quels étaient ces jeunes gens ? Nul ne les connaissait. Ils ne paraissaient point bruyants.

Le lendemain de leur arrivée, on ne les entendit presque pas. Ils se levèrent tard, sortirent et rentrèrent dans la soirée, avant sept heures. L'un d'eux alla à la fontaine et monta un seau d'eau. Puis, on ne sait plus rien d'eux ; les voisins, dont la porte s'ouvre sur le même couloir, n'ont entendu aucune discussion dans la nuit, aucun bruit ne se produisit, et, dans le jour, les deux locataires s'absentèrent. Ils rentrèrent à la même heure que la veille, puis s'enfermèrent chez eux.

Le Crime

La nuit dernière fut silencieuse dans l'immeuble. Les locataires, hier matin, à la première heure, se rendirent à leurs occupations. Ce n'est qu'à neuf heures et demie que M. Michel, habitant le premier étage et dont la porte se trouve être face à face avec celle de la chambre des deux jeunes gens, entendit le bruit fait par les locataires, alors qu'ils quittaient leur lit. Les voix arrivaient imprécises à son oreille ; il ne put donc rien percevoir de la conversation qui se tenait à deux pas de lui.

Il monta, quelques minutes plus tard, au deuxième étage et frappa à la porte d'un voisin. C'est à ce moment qu'un coup de feu retentit, mettant en émoi toute la maison.

M. Michel descendit prestement les escaliers et se trouva alors face à face avec l'assassin Guillot.

Celui-ci, rencontrant le locataire, lui dit :

— Vous l'avez-vu ?

— Quoi donc ?

Guillot ne répondit pas.

Ses yeux étaient hagards ; dans sa main droite, il tenait encore un revolver fumant qu'il braquait dans le vide. A ce moment, on entendait des pas chancelants descendre les marches des escaliers et une voix caverneuse, désespérée, s'écriait : « Oh ! mon Dieu ! je suis mort ! »

Guillot perçut cette plainte, il alla alors vers une croisée qui s'ouvrait sur la cour ; il sonda l'abîme devant lui. Voulait il sauter sur le sol pour s'enfuir ? Il revint sur ses pas et demanda à une voisine qui montait :

— Est-il mort ?

— Qui ?

— L'homme ?

— Il vient de mourir et c'est sans doute vous l'assassin ? répliqua la femme en le regardant en face.

Guillot ne répondit pas. M. Michel s'était porté au secours de la victime. Et tout au long de l'escalier une traînée de sang s'égouttait.

En bas, la malheureuse victime s'était affaissée devant la porte d'allée, sur le trottoir. Des passants intrigués par la vue de cet homme couvert de sang s'arrêtèrent.

Et pendant ce temps Guillot, après s'être enquis de la situation malheureuse de Robin, entrait dans sa chambre, sans en refermer la porte.

On ne pensait pas à l'assassin. L'émotion avait été trop vive. Sur le pavé, la victime en ce moment expirait son dernier râle. Guillot songea au crime qu'il avait commis.

Toute la scène qui, en une minute, s'était déroulée, passa devant ses yeux. Il vit son compagnon qui s'enfuyait dans l'étroit passage entre le lit et la cloison, le coup de revolver tiré à bout portant ; le vêtement de l'infortuné prenant feu par suite de la déflagration de la poudre, la chasse qu'il lui fit dans les escaliers, puis la mort, son œuvre, là, au bas, dans la rue !

Il fallait en finir, coûte que coûte, la police, la cour d'assises lui faisaient peur. Il s'arrêta contre le lit, près de la croisée, dans un coin étroit, et, à cette minute suprême, le déclic du revolver joua. Une détonation retentit. Le jeune homme s'abattit comme une masse sur le sol, la tempe trouée. Il ne remua plus ; autour de lui, une mare de sang se forma, coulant de la blessure. La tête se pencha sur l'épaule et il dormit ainsi son dernier sommeil.

Les Constatations

Quelques instants plus tard, M. Caire, commissaire de police du quartier de la Part-Dieu, se rendit sur les lieux du crime. Il procéda aussitôt aux premières investigations. Quelques instants plus tard arrivait M. Bryon, substitut du procureur de la République, qui ordonna le transport des deux cadavres à la morgue.

Y avait-il eu préméditation comme crime ? On le pense. Cependant, on ne peut encore dire quels sont les motifs qui ont fait agir l'assassin.

Il est probable que le mystère qui plane sur cette affaire ne pourra être éclairci.

Les Recherches

Des recherches vont être faites incessamment par le parquet afin de connaître si les deux victimes de ce drame se connaissaient depuis longtemps.

On a trouvé sur le corps de la victime Robin : un acte de baptême, une lettre de ses parents, sans adresse exacte, et un permis de quart de place de la Compagnie P.-L.-M. délivré à Mme Robin, une convocation syndicale des teinturiers.

On présume que Robin était ouvrier teinturier.

Sur Guillot l'assassin : une somme de 30 fr. 50 enserrée dans une ceinture, une montre et un certificat d'études primaires à son nom, obtenu à Fourmies.

Le Mobile du Crime

On n'est pas encore fixé exactement sur le mobile du crime. A la suite de notre enquête un voisin nous a affirmé avoir entendu l'assassin interpeller sa victime et lui dire : « Si tu me dénonces je te tue », puis les coups de revolver. Faut-il croire qu'un vol avait été commis par Guillot et que ce dernier, refusant de partager avec son ami, il aurait été menacé de délation ?

C'est ce que l'enquête ouverte par le parquet établira.

UNE EXPULSION MOUVEMENTÉE

A SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

Hier matin, à neuf heures, M. Caire, commissaire spécial à la préfecture, accompagné de M. Tête, avoué liquidateur, et une brigade de gendarmes à cheval se sont rendus à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, afin d'expulser les Sœurs Ursulines.

Depuis plusieurs jours les Ursulines avaient fermé leur école et prétendaient, par ce fait, avoir satisfait à la loi de juillet 1904. Elles refusaient donc de se disperser.

M. Tête s'adressa à la préfecture et au parquet, et hier matin M. le commissaire spécial, accompagné de M. Tête, liquidateur, s'est présenté devant la supérieure et lui a signifié la fermeture de son établissement.

A l'arrivée des policiers les sœurs ont sonné le tocsin et ont refusé d'ouvrir leurs portes.

Les magistrats ont dû faire enfoncer les portes.

Après avoir lu une lettre de protestation, les religieuses se sont retirées, saluées sur leur parcours par les habitants du pays.

M. Combes sera content !

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Voici quelques détails qui permettent enfin d'éclairer la mystérieuse affaire de vol commise à Villeurbanne au préjudice de M. Allègre, et dont nous avons déja entretenu nos lecteurs.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre numéro d'hier l'affaire était louche.

Tout d'abord, la police n'en souffla mot, voulant avoir le dernier mot de l'énigme. On pensait en haut lieu que l'auteur du vol ne pouvait être que la veuve en question. Bassot, la Giriat et le jardinier d'Ecully avaient fait des élèves. A la suite d'une perquisition faite avant-hier dans la villa, on découvrait sous un meuble un magnifique bracelet en or qui, sans doute, avait été lâché par des mains maladroites et s'était perdu dans un coin plein d'ombre.

D'autre part, le même jour, alors que Mme Guiguanson se plaignait d'avoir été bâillonnée et frappée par des individus qui l'avaient laissée comme morte sur le parquet, les volailles de M. Allègre étaient plumées, saignées et mangées sur place. Quels malfaiteurs auraient eu le sangfroid et l'audace de procéder à la préparation d'un mets succulent qui demandait de longues heures !

Enfin la Sûreté se mêla de l'affaire. M. Briotet fit mander Mme Guiguanson à son cabinet, et l'interrogea longuement. La femme nia d'abord ; elle eut ensuite une longue crise de larmes, puis elle avoua.

Elle dit avoir soustrait, il y a quelques mois, plusieurs bijoux dans le meuble en question, pour les porter au Mont-de-Piété ; ensuite, ne pouvant les retirer elle avait simulé le vol afin de couvrir son crime.

On ignore encore, pour le moment, ce que les autres bijoux sont devenus.

Mme Guiguanson avait joué en cette circonstance une comédie dont elle avait été la seule metteuse en scène.

Elle a été laissée en liberté provisoire vu son état de santé.

UN RASTA

A la suite d'une enquête habilement menée par les agents de M. Briotet, deux inspecteurs de la sûreté ont arrêté hier un noble rasta, le sieur de S. de la M., inculpé de nombreuses escroqueries.

Cet individu dont la noblesse ne fait aucun doute, est en outre accusé de vol au préjudice du Grand Rabbin de Lyon, il s'était fait passer pour un pauvre juif sans *archent*.

Différents consuls de notre ville ont également été victimes de cet individu qui se donnait comme ingénieur des mines.

Malgré ses protestations, de S. de la M., a été écroué par M. Briotet.

CHRONIQUE

Conseil général du Rhône. — Le conseil général du Rhône est convoqué en session extraordinaire, le lundi 10 octobre courant, pour délibérer sur diverses affaires urgentes et notamment sur des questions intéressant la Compagnie du chemin de fer de Fourvière et Ouest-Lyonnais.

Nomination. — M. Coville, docteur ès-lettres, professeur à l'Université de Lyon, est nommé recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Zeller, admis à la retraite, nommé recteur honoraire.

A la Grande Maison. — Voir aux étalages, exposition permanente des nouveautés pour hommes et jeunes gens et dernières créations pour enfants.

Les manœuvres de santé. — Hier matin, divers régiments ont quitté notre ville et les camps ou forts qui l'entourent pour prendre part à des manœuvres qui doivent se terminer samedi matin.

Les manœuvres ont lieu aujourd'hui entre Vernaison, Sérézin et Saint-Symphorien-d'Ozon. Y prennent part plusieurs régiments, entre autres le 157e et le 158e de ligne, le 22e de ligne, le 2e et le 6e zouaves, de la cavalerie et de l'artillerie et de nombreuses sections d'infirmiers et brancardiers, sous les ordres des majors de ces divers régiments.

AVIS. — A la **Maison du Robinson,** 2, rue Saint-Côme, Lyon, grand choix de parapluies dans tous les prix, pour hommes, dames et enfants. Séries de confiance depuis **5 fr. 90.** Recouvrages et réparations.

Exportations au Canada. — La Chambre de commerce de Lyon tient à la disposition des commerçants et des industriels exportateurs au Canada une circulaire de l'administration des douanes du Dominion apportant des changements importants à la rédaction des factures consulaires et des certificats qui accompagnent ces factures.

Hâtez-vous. — C'est le conseil que nous donnerons aux personnes bien avisées, qui voudraient risquer la grande chance de gagner 150.000 francs, avec la minime somme de un franc.

Nous voulons parler de la grande loterie de Valenciennes, dont le tirage irrévocable aura lieu le 15 septembre prochain, et dont les **derniers billets** sont en vente à l'Agence S. P. A., 52, rue de la République, Lyon.

Par correspondance, joindre au mandat enveloppe affranchie à 0 fr. 15 par quatre billets.

La liste officielle des numéros gagnants sera mise en vente immédiatement après le tirage, au prix de 0 fr. 10 ; par poste 0 fr. 15.

Exposition de Lyon 1904. — Les exposants de toutes les sections intéressés au passage du jury supérieur, sont informés que les opérations auront lieu vendredi à 2 heures 1/2.

Demain jeudi distractions enfantines ; l'exposition est ouverte tous les jours à partir de 10 heures du matin.

Le comité est en pleine organisation de la vente de charité au profit de l'œuvre des Petites Filles des Soldats qui aura lieu le 9 et 10 courant.

Le grand concours de boules qui aura également lieu dimanche prochain promet d'être très brillant vu le nombre à ce jour des inscriptions.

L'affaire de la rue Pierre-Corneille. — Mme Mazet, la victime de l'affaire mystérieuse de la rue Pierre-Corneille, affaire dont nous avons déjà parlé, et qui avait été transportée à l'Hôtel-Dieu, en est sortie aujourd'hui.

Interrogée par le commissaire de police, elle s'est renfermée dans le plus complet mutisme et a refusé de porter plainte.

A l'Horloge. — La soirée de gala d'hier peut compter parmi les meilleures.

Les excellents numéros qui ont débuté sont venus renforcer une troupe déjà plus que parfaite : le désopilant Boissier, de la Scala de Paris, fait s'esclaffer l'auditoire avec des scènes humoristiques où sa jovialité se donne libre cours ; Yvonne Dianette est revue avec plaisir. Quant aux incomparables gymnastes les Luis-Luis, ils provoquent l'admiration du public pendant les vingt-cinq minutes que dure leur prodigieux travail. Le divertissant vaudeville *Le Coup de Minuit*, avec Gérald dans le principal rôle, termine un excellent spectacle.

DEMANDEZ partout la **GENTIANE FRANÇAISE**

Vices du Sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, dépôts d'humeurs, goitres, grosseurs, plaies, tumeurs, abcès, sont toujours guéris par le **Sirop de Bochet du Serpent**, 32, rue Lanterne, Lyon. Eviter les contrefaçons

FAITS DIVERS

Collision. — Une collision s'est produite hier cours Bayard, entre l'automobile 812, et une carriole à bras chargée de matériaux appartenant à la Compagnie du gaz. Par suite du choc quatre personnes qui la conduisaient, nommées Melet, 28 ans, rue Pierre-Corneille, 53 ; Colavet, 29 ans, rue Moncey ; Saint-Paul, rue Pierre-Corneille, 14 et Péronnier, 30 ans, rue Dunoir, furent projetés à terre. Trois d'entre eux ont été blessés. Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, ils ont regagné leur domicile.

Arrestations de cambrioleurs. — Trois cambrioleurs, nommés Francisque R..., 18 ans, Pierre L..., 17 ans, et Claude J..., 16 ans, auteurs de vols avec escalade et effraction impasse Million, à Villeurbanne, ont été arrêtés hier par des agents de la Sûreté et écroués. On a retrouvé en la possession de ces malfaiteurs les bijoux et les objets dérobés.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes :

Victor C..., 34 ans, pour fabrication clandestine d'explosifs, chemin de Baraban ; à la suite d'une explosion survenue le 13 septembre dernier, l'inventeur avait cru prudent de s'absenter et de se rendre à Grenoble ; Victorine F..., 23 ans, pour vol d'une somme de 1,500 francs au préjudice de sa patronne, mercière, cours Gambetta.

VILLEURBANNE. — *Etat civil.* — Naissances : Marius Blisson, Paul Lafaurt, Laurence Lamy, Etienne Doublier.

Décès : Trouillot, 22 ans, Claudine Carron, 57 ans, Caroline Valoi.

Publications de mariage : Désiré Fayertos et Claudine Mousset, Antoine Crozier et Marie Martin, Alexandre Karm et Marie Ravot, Joseph Maigrot et Camille Chabrodier.

— *Vol à l'étalage.* — Un jeune malandrin a soustrait à l'étalage, hier après-midi, de Monsieur Quatrefait, cours Emile-Zola, 1, un plaid et un veston valant 20 francs.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Albertini, commissaire de police des Charpennes.

OULLINS. — *Vol.* — Les gendarmes d'Oullins ont conduit au Palais de Justice à Lyon, où il sera mis à la disposition du procureur de la République, le nommé Bochinger François, âgé de 24 ans, voiturier, surpris en flagrant délit de vol de chapiteaux de lanternes de wagons, en gare d'Oullins.

SAINT-GENIS-LAVAL. — *Promeneurs suspects.* — Des individus très correctement mis parcourent notre localité et ses environs et s'adressent aux personnes qu'ils rencontrent, leur demandant le nom des dames de la commune qui vivent seules ou en compagnie d'une bonne. Ces personnages sont sans nul doute en quête d'un mauvais coup à faire. Avis aux habitants des maisons isolées et aux personnes à qui ces individus s'adresseraient.

Courrier des Sports

LYON-OLYMPIQUE

L'assemblée générale annuelle de la société, pour le renouvellement du comité ainsi que la lecture du rapport moral et financier aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2 précises, au siège, brasserie des Archers, 93, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Cette réunion étant d'une importance capitale, tous les sociétaires sont priés d'y assister.

C. A. L.

Ce soir jeudi 6 octobre, à 9 heures précises, au siège de la société, 3, place de la Bourse, réunion semestrielle à laquelle tous les sociétaires sont priés d'assister.

Inscription pour le championnat de fond des catégories de la F. C. L. S. E. Seuls les coureurs inscrits à cette réunion pourront participer aux championnats.

Inscriptions aux C. A. L. pour 1905. — Conformément aux statuts, tous les nouveaux sociétaires, à partir du 1er octobre 1904, sont inscrits de droit pour l'année 1905. En conséquence, les détenteurs des carnets d'adhésion 1904 sont priés de les rapporter à la réunion de ce soir pour être échangés contre des carnets de 1905.

U. V. F.

Etoile-Cycle de Lyon. — Ce soir, jeudi 6 courant, à 8 h. 1/2, réunion générale au siège.

Ordre du jour très important.

LES COUREURS LYONNAIS AU DEHORS

Dimanche deux de nos meilleurs coureurs lyonnais amateurs Barioz du Lyon Olympique et Tharin du Football-Club de Lyon se sont rendus le premier à Dijon y disputer le prix d'automne de l'Est (5.000 m.) le second le Marathon Marseillais 40 kilomètres. Le jeune Barioz quoique second derrière le crack dijonnais Thomas, couvre néanmoins les 5.000 mètres en 16'52" 3/5, battant ainsi le record du Sud-Est 16'59" détenu par Gauthier, Tharin qui devait selon toute vraisemblance, s'adjuger très facilement le marathon Marseillais s'est vu enlever toute chance de victoire à 14 kilomètres de l'arrivée alors qu'il était à 300 mètres du premier par suite d'une torsion du pied qui l'a forcé à finir l'épreuve à la marche se classant encore sixième et accomplissant le parcours en trois heures 5'.

AUTO-CYCLOPHILE

Il est rappelé aux sociétaires que la première réunion des séances d'hiver, aura lieu vendredi 7 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège, par un concours individuel de cochonnet.

Le dimanche 16 octobre, à 9 heures du matin grand concours de boules, dans l'établissement Durand, à St-Clair.

Les engagements pour ce dernier concours sont reçus dès à présent au local de la Société.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Londres, 5 octobre.

Consolidés	88	7/8	Rio-Tinto	57	1/4
Italien	103	1/2	De Beers	18	3/4
Extérieure	86	7/8	Goldefields	6	9/16
Turc Unifié	85	./.	East Rand	8	7/32
Banque Ottam.	13	1/2	Chartered	1	13/32
Suez	174	1/2	Calme. Aurif. affaibries.		

DÉPART DE M. COMBES

Paris, 5 octobre. — M. Combes est reparti ce soir pour Pons où il restera jusqu'au 14 octobre.

A BREST

Brest, 5 octobre. — Quatre poteaux électriques des tramways ont été sciés cette nuit et la ligne arrachée sur une grande longueur.

LA RÉVOLTE DES HERREROS

Lisbonne, 5 octobre. — Une dépêche officielle dit que l'Allemagne va mettre sur pied huit mille hommes de troupes européennes pour opérer contre les indigènes Herreros qui sont voisins des Cuanamas. Les deux tribus sont établies dans la région de Cunena qui constitue la frontière entre les possessions allemandes et portugaises dans le sud de l'Afrique occidentale.

SANGLANTE DÉFAITE PORTUGAISE

Lisbonne, 5 octobre. — Un détachement portugais a été battu par les Cuananas. Il se composait de 499 hommes dont 255 européens et 244 indigènes. Ont disparu 109 européens et 145 indigènes.

Le gouvernement pense organiser une expédition de 5.000 hommes pour battre les Cuananas et renforcer les garnisons. Des navires de guerre sont actuellement à Angola.

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Paris, 5 octobre. — D'après le *Courrier du Soir*, en même temps que la commission d'enquête sur la marine poursuivait ses travaux dans le port de Toulon, M. Ch. Bos, rapporteur du budget de la marine, s'y trouvait également pour faire une enquête personnelle.

On nous assure que les conclusions du rapporteur sur l'état de notre marine sont très pessimistes et qu'il s'efforce de dégager les responsabilités du ministre dans les conclusions de son rapport.

Ce document sera distribué à la rentrée.

Toulon, 5 octobre. — Les membres de la commission de la marine sont partis ce soir, sauf les sénateurs Clémenceau, Millies-Lacroix et Delobeau et les députés Fleury-Ravarin, Lebail et Messimy, qui termineront demain leurs recherches.

Le départ a eu lieu sans incident.

Les ouvriers se montrent satisfaits de l'attention apportée par les enquêteurs aux explications de leur secrétaire général Berthon. Les rapporteurs du budget de la marine, Cuvinot pour le Sénat et Ch. Bos pour la Chambre, prolongent aussi leur séjour pour terminer de se renseigner.

LES GRÈVES DE MARSEILLE

Marseille, 5 octobre. — Le syndicat des entrepreneurs de la manutention a adressé à M. le préfet une lettre l'informant que le mouvement de reprise du travail, s'est accentué avec 2.143 ouvriers qui ont travaillé, ayant adhéré à la sentence de M. Magnan.

Marseille, 5 octobre. — La fermeture des chantiers et la sortie des dockers, se sont opérés sans incidents.

Cette nuit, par ordre du général Du Moriez, commandant la place, des patrouilles de gendarmes, de dragons et de hussards circuleront sur les quais.

Le CONGRÈS RADICAL de TOULOUSE

Le rapport de M. Bonnet

Toulouse, 5 octobre. — Dans le rapport qui sera lu demain au congrès de Toulouse, au nom du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste sur la situation et la tactique des partis, M. Bonnet constate les résultats obtenus par l'application des lois de 1901 et 1904 : dispersion des congrégations non autorisées, liquidation de leurs biens ; fermeture de 13.900 écoles congréganistes.

« Nous attendons maintenant, ajoute-t-il, que le Sénat rejette les demandes d'autorisation dont il est saisi et que le gouvernement invite le Parlement à se prononcer sur le sort des congrégations hospitalières.

« La règle de notre parti a été fixée définitivement, toutes les congrégations d'hommes et de femmes sont à supprimer. »

Parlant de « l'Action libérale », le rapporteur invite son parti à suivre l'exemple de « l'Action libérale » et à fonder des institutions semblables à celles que fonde cette association.

Contre ses ennemis le parti radical et radical-socialiste va continuer.

« Pour venir à bout de l'« Action libérale » dit-il encore, il faudra demeurer unis, disciplinés. Il termine son rapport en ces termes : « Cette législature a apporté les lois sur les congrégations, l'enseignement et l'assistance, elle lui donnera encore l'impôt sur le revenu, la réduction du service militaire, la séparation des Eglises et de l'Etat, la création d'une caisse de retraites.

« Nous éprouverions une cruelle déception si le Parlement ne votait pas la séparation des Eglises et de l'Etat, que le président du Conseil a proposé de faire discuter en session de janvier.

« Il n'est plus possible de reculer, atermoyer, ajourner la séparation c'est ne pas avoir le courage de son opinion. »

LA QUESTION MAROCAINE

Londres, 5 octobre. — Une note communiquée aux journaux, dit que le traité relatif à la situation qu'occuperont dans l'avenir, vis-à-vis du Maroc, la France et l'Espagne respectivement comporte un certain nombre de clauses secrètes.

On peut cependant annoncer, dès à présent, que des modifications considérables ont été apportées aux prétentions françaises et espagnoles depuis le commencement des négociations.

Les frontières qui circonscriront les territoires dans lesquels la France et l'Espagne poursuivront leur politique de pénétration pacifique sont clairement définis.

Il n'est nullement question pour le moment d'un morcellement quelconque du Maroc qui restera sous la souveraineté du sultan. Il n'est pas porté atteinte aux droits politiques et commerciaux de la Grande Bretagne au Maroc.

Paris, 5 octobre. — L'ambassadeur d'Espagne à Paris a entretenu assez longuement M. Delcassé, cet après-midi.

L'entente entre la France et l'Espagne au sujet de l'arrangement pour le Maroc, paraît à peu près complète. Les signatures seront vraisemblablement échangées à Paris, vers la fin de la semaine.

LA Guerre Russo-Japonaise

LA SITUATION

Kharbine, 5 octobre. — Les avant-gardes japonaises ont pris le 2 et 3 octobre l'offensive sur toute la ligne du fleuve Houn-Ho jusqu'au chemin de Moukden à Bensirou. Cette offensive a été partout repoussée. On n'a pas d'autres nouvelles relatives à des faits de guerre le 3 octobre.

TÉLÉGRAMMES DU GÉNÉRAL STOESSEL

Saint-Pétersbourg, 5 octobre. — Le général Stoessel a adressé à l'empereur le télégramme suivant :

« J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que des assauts de 4 jours des Japonais ont été repoussés par nos troupes avec d'énormes pertes pour l'ennemi.

« Du 19 septembre jusqu'à 5 heures du matin le 23 septembre, les Japonais ont effectué un violent bombardement et ont donné l'assaut des forts du nord et de l'ouest et des fortifications avancées de campagne. Tous leurs assauts réitérés ont été repoussés. Il est resté entre leurs mains deux redoutes de campagne au temple et aux réservoirs qui étaient complètement démolies par les bombes brisantes. Ils avaient détruit les réservoirs.

« Le dernier assaut de la montagne haute a été repoussé.

« Aujourd'hui à 5 heures du matin les Japonais avaient déjà occupé des blindages sur la montagnes haute. Ils y avaient placé des canons-revolvers et mitrailliaient les nôtres. Le lieutenant Pedgoursky fut envoyé dans cette direction par le général Koudratenko avec des chasseurs et des sapeurs, ceux-ci sur l'indication du colonel Irmanne lancèrent sur les blindages des charges de pyroxiline et les firent exploser. Les Japonais s'enfuirent avec terreur.

« Le capitaine en secoud Systchew les poursuivit avec les chasseurs. Le colonel Irmanne a désigné le lieutenant Podgoursky comme le principal artisan de la complète évacuation de la montagne haute par les Japonais. Les Japonais perdirent plus de 10.000 hommes.

« Tout le monde se distingue, se sont particulièrement distingués le général Koudratenko, le colonel Irmanne, le capitaine Sytchew et le lieutenant Podgousky.

« Les troupes ont combattu héroïquement, surtout le 5e régiment. Tous jusqu'au dernier sont fermement décidés à défendre la forteresse russe d'Extrême-Orient jusqu'à la dernière goutte de leur sang. »

Dans un autre télégramme du 30 septembre, le général Stoessel dit qu'après de sanglants assauts qui avaient duré du 19 au 23 la forteresse a joui d'un calme relatif. Les Japonais travaillent activement maintenant et s'avancent graduellement.

Le bombardement continue contre les forts et contre l'intérieur de la forteresse. Les Russes font de fréquentes sorties. L'état d'esprit des troupes est héroïque. Les blessés rentrent journellement des hôpitaux dans les rangs.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL KOUROPATKINE

Saint-Pétersbourg, 5 octobre. — Le général Kouropatkine a adressé à l'empereur le télégramme suivant :

« Ayant été avisé à la suite d'une plainte du gouvernement chinois que nos troupes auraient abattu des arbres dans les bois sacrés des tombeaux impériaux à Fouline, j'ai visité les bois des tombeaux.

La plainte était sans fondement. Aucun arbre n'avait été touché par nos troupes dans l'enceinte du parc où se trouvent tous les bâtiments et les tombes. Aux portes se tiennent nos sentinelles qui ne laissent pas pénétrer les soldats.

« Questionnés par moi les fonctionnaires chinois qui gardent les sépultures n'ont élevé aucune réclamation contre les troupes.

« Afin d'éclairer exactement la réclamation formulée par le gouvernement chinois je rapporte qu'au cours de mon examen j'ai remarqué que les tombes impériales à Fouline sont entretenues négligemment et que le mur de clôture est en plusieurs endroits écroulé ; dans l'enceinte j'ai trouvé des chevaux et des mulets chinois qui avaient pénétré par les brèches du mur et paissaient dans le bois sacré.

« En outre ainsi que cela a été ensuite constaté le surveillant du bois sacré ayant longtemps exercé ces fonctions, le mandchou Fou-Yam, est actuellement emprisonné pour avoir vendu du matériel ligneux provenant du bois sacré à des habitants de Moukden. »

(*Fin des dépêches de nuit.*)

TRIBUNE POLITIQUE

Parti nationaliste antijuif. — Ce soir, à 8 h. 1/2, réunion hebdomadaire du groupe au local de la L. D. P., 10, rue Longue.

Ordre du jour :

Dernières dispositions en vue de la fête de samedi, 8 courant, nomination des commissaires.

Les membres de la commission des fêtes sont spécialement convoqués.

Ligue des Patriotes. — Les membres de L. D. P. sont invités à la sortie-promenade du groupe qui aura lieu dimanche, 9 octobre.

Réunion des ligueurs gare de Perrache à 8 heures, salle des pas-perdus, départ à 8 h. 30 ; objectif Saint-Syphorien-Dozon, billet pour Sérézin.

Programme. — A 9 h. 1/2, constitution des quadrettes pour le concours de boules où de jolis prix seront décernés.

A midi déjeuner hôtel Gonin, prix du repas, café compris, 2 fr. 75.

A 2 heures courses à pied et jeux Icariens.

Nota. — Le prix du voyage est de 1 fr. 25 aller et retour, billet pour Sérézin, le dîner 2 fr. 75, total 4 francs.

Réunion de la section des cyclistes place Perrache à 7 heures précises devant la manufacture des tabacs.

Dans sa réunion le comité a décidé qu'une couronne sera portée à l'occasion de la Toussaint, au nom de la Ligue des Patriotes, au monument des Enfants du Rhône.

Prochaine réunion fixée le 29 octobre pour l'organisation de la conférence de M. Maurice Spronck, député de Paris.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau-Théâtre. — Au moment où les journaux annoncent la mort de l'illustre Bartholdi, il est de toute actualité d'aller voir jouer *les Cinq Sous de Lavarède*, on y verra revivre l'œuvre principale de l'éminent sculpteur, la statue gigantesque de la Liberté éclairant le Monde, reproduite exactement devant le port de New-York.

C'est du reste un des tableaux les mieux réussis de la pièce.

Aujourd'hui, en matinée à 2 heures et le soir à 8 heures, *les Cinq sous de Lavarède.*

Les enfants paient demi-place à la matinée.

Casino-Kursaal. — C'est un véritable délire d'enthousiasme que le jockey Kreamer et le cycliste Walthour ont déchaîné depuis leur début. Il est en effet rien de plus passionnant que d'assister à la lutte du cycliste contre le pur sang. Dans la salle, des paris s'engagent. Qui va gagner ? Hier ça été le cycliste ; qui sait si demain... Enfin les paris sont toujours ouverts. Avant de voir cette attraction sensationnelle, on applaudit chaque soir Stuart, l'étonnant chanteur à l'éclatante voix de contralto ; Darius M..., le type des comiques ; Marcello, le curieux sculpteur ; Mimi Bonjour et tant d'autres qui constituent, avec le Vitograph Froissard, une troupe de premier ordre.

Concert de l'Horloge. — Tous les soirs on a la certitude de passer une exquise soirée à l'Horloge, grâce à un spectacle d'une amusante diversité et qui comporte notamment le célèbre Boissier, le désopilant comique de la Scala de Paris ; Yvonne Dianette de Parisiana ; les intrépides gymnastes-acrobates, les Luis-Luis, dans *Une Leçon de Gymnastique*, grande scène aux anneaux, barres, trapèzes, etc., et le succès de fou rire, *Le Coup de Minuit*, vaudeville en un acte interprété avec beaucoup d'entrain par le bon comique Gérald, M. Delprad ; Mmes Dermès, Blanche Gaspard, Yvonne Dianette, etc.

SPECTACLES ET CONCERTS

NOUVEAU-THEATRE. — Aujourd'hui en matinée à 2 heures, et le soir, à 8 heures, *Les Cinq Sous de Lavarède.*

Demi-place à la matinée pour les enfants.

Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

CASINO-KURSAAL. — M. Walthour, qui ce soir jeudi va lutter à bicyclette contre un cheval monté par le jockey Kreamer, lance un défi à tous les cyclistes lyonnais et de la région à courir sur la distance de 1 à 10 kilom.

Les demandes d'inscription sont reçues au Casino-Kursaal toute la journée.

HORLOGE. — Tous les soirs, à 8 heures, concert-spectacle. Représentation des Luis-Luis, acrobates. Grand succès de Boissier, d'Yvonne Dianette, et de *Le Coup de Minuit*, vaudeville.

Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La Cascade. — Aujourd'hui, au siège, à 8 heures précises, réunion de bureau. Présence indispensable. Ordre du jour : Nomination de la commission de la fête du 13 novembre, dans la salle des Variétés, avenue des Ponts, 34.

COURS DE LA HALLE AUX BLÉS

Paris, 5 octobre.	Clôture	Ouverture
Blé blanc	23 25 à 23 50	23 25 à 23 75
— roux	23 .. 23 50	23 .. 23 75
— exotique	19 .. 20 ..	19 .. 20 ..
Bons gros C. A. S.	12 75 13 ..	12 75 13 ..
— 2 cases	13 .. 13 25	13 .. 13 25
— 3 cases	12 75 13 ..	12 75 13 ..
Recoupettes	11 25 11 75	11 25 11 50
Remoulages	14 .. 16 ..	14 .. 16 ..
Seigles	15 50 15 75	15 75 16 ..
Orges	17 .. 17 25	16 75 17 50
Vesces	20 .. 20 ..	20 .. 20 ..
Avoines noires	17 50 18 ..	16 25 17 ..
— Champagne	15 25 18 ..	15 25 17 ..
— Beauce	16 .. 16 25	16 25 17 ..
— Picardie	17 50 18 ..	16 .. 16 ..
— grises	16 .. 16 25	16 .. 16 ..
Trèfle violet	85 .. 135 ..	85 .. 135 ..
Luzerne Provence	125 .. 140 ..	125 .. 140 ..
Ray-grass anglais	38 .. 48 ..	38 .. 48 ..
— italien	33 .. 40 ..	33 .. 40 ..
Jarras	16 .. 17 ..	16 17 16 17
Sarrazin nouveau	15 75 16 ..	15 50 15 75

LETTRE D'UN MÉDECIN

CONCERNANT

UN CAS DE DYSPEPSIE

Mon article « Les Maux d'Estomac », publié dans ce journal, m'attire une avalanche de lettres concernant les brillants résultats obtenus par l'emploi du Ferment de Raisins dans les cas les plus divers de maladies d'estomac.

Celle de mon éminent confrère le docteur Boell constitue un enseignement pour ceux qui souffrent ; je crois faire une bonne œuvre en la publiant *in extenso*.

Baugé (Maine-et-Loire).

*Monsieur Jacquemin

COURS DE LYON

Du 5 octobre 1904

CLOTURE A TERME

3 %	97 70	Banque Ottomane	587 50
Extérieure	87 20	Nord Espagne	194 ..
Italien	103 90	Saragosse	297 ..
Turc unifié	86 525	Rio-Tinto	1443 ..
Crédit Lyonnais	.... ..	Briansk	378 ..
Métropolitain	588 ..	Thomson-Houston	745 .

CLOTURE AU COMPTANT

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Gaz de Lyon	732 ..	Lyon fusion ancienne	448 50
Aciéries de Firminy	2690 ..	— nouvelle	445 25
Aciéries de la Marine	1350 ..	Rhône-Loire 4 0/0	640 ..
Aciéries de St-Etienne	1610 ..	Andalous 1re	.... ..
Forges Alais	184 ..	Autriche-Hongrie 1re	445 50
Bouhey	38 50	— nouv. 4 0/0	513 25
Commentry-Fourchamb	905 .	Lombardes anciennes	327 ..
Constructions françaises	135 ..	— nouvelles	324 50
— russes	222 ..	— 4 0/0	.... ..
Creusot	1845 ..	Nord Espagne 1re	.... ..
Franche-Comté	316 ..	— 2e	.... ..
Franco-Russes	488 ..	— 5e	.... ..
Hormes	145 ..	Asturies 1re	.... ..
Part Kama	870 ..	Saragosse 1re	383 25
Petite Kama	90 ..	— 3e	378 ..
Blanzy	1195 ..	Ville de Lyon	404 50
Bérestow	.... ..	Ville de Paris 71	407 50
Loire	263 ..	de 93	416 .
Montrambert	881 ..	Communales 79	480 ..
Rive-de-Gier	20 ..	Foncières 79	507 ..
St-Etienne	418 ..	Communales 80	501 25
Trifail	340 ..	Foncières 85	474 25
Cie Gén. de Navigation	.... ..	Communales 91	396 50
Banque privée	441 .	Foncières 95	.... ..
Tramw. d'Angers	.... ..	Communales 99	473 50
— de Limoges	.... ..	Tramw. de Lyon 4 0/0	304 ..
— de Lyon	840 ..	— 3 1/2	286 ..
— Ouest-Electr.	.... ..	Blanzy	507 ..
— Oran	.... ..	Loire nouv	.... ..
Deux-Passages	.... ..	Gaz de Lyon	300 ..
Grand-Bazar	633 ..	Eaux, éclairage	.... ..
Cordeliers	.... ..	Jonage 4 0/0	.... ..
Bergougnan	1229 ..	Tresses et Lacets	484 50
Dynamite russe	102 50	Russie Mérid	.... ..
Phonographes	201 50	Rykovski	480 ..
Plaques Lumière	430 ..	Trifail	.... ..
Anciens Etabliss. Rivat	480 ..	Barcelone Dir	263 ..
Soie de Chardonnet	2245 ..	Cacères	128 50
Soie Artificielle	.... ..	Ségovie	327 ..

COURS DE PARIS

Du 4 Octobre 1904

Préc. clôt.	TERME	Prem cours	Dern. cours
—	3 % français	97 80	97 92
..	Italien 5 %	103 97	104 ..
88 35	Espagne 4 % Extérieure	87 20	87 40
63 17	Portugais nouveau	63 30	63 27
..	Russe 3 % 1891	75 20	..
86 57	Turc unifié	86 65	86 62
..	Turc 4 %	..	..
84 60	Argentin Rescision	84 65	84 70
81 50	Brésil 4 %	79 70	79 80
77 90	Serbe 4 %	78 10	78 35
..	Banque de France	....	..
730	Crédit Foncier	738 ..	....
..	Comptoir National d'Escompte	607 ..	..
1135	Crédit Lyonnais	1137 ..	1137 ..
1240	Banque de Paris	1238 ..	1240 ..
589	Banque Ottomane	589 ..	589 ..
498	Banque Autrichienne	499 ..	....
1360	Paris Lyon	1356 ..	1362 ..
..	Autrichiens	....	....
..	Lombards	..	..
296	Saragosse	296 ..	297 ..
194	Nord Espagne	195 ..	194 ..
745	Thomson-Houston	745 ..	740 ..
474	Forces Motrices du Rhône	474 ..	478 ..
589	Métropolitain	589 ..	589 ..
..	Dynamite Cie	602 ..	601 ..
378	Briansk	373 ..	377 .
1578	Sornowice	1575 ..	1585 ..
4388	Suez	4395 ..	4405 ..
1440	Rio Tinto	1442 ..	1437 ..
88 11/16	Consolidés à Londres	88 3/4	88 13/16

APRÈS BOURSE

3 0/0	97 93	De Beers	478 ..	Goldfields	159 ..
Tharsis	119 50	Chartered	38 75	East Rand	207 50

CHANGES SUR PARIS

Londres L.	25 30 ./.	Bruxelles	100 10 ./.
Madrid P.	36 60 ...	Rome L.	100 01 ./.
Barcelonne P.	36 70 ...	St-Péter. R.	37 37 ./.
Lisbone R.	642 ./. ...	New-York D.	517 .. 1/2
Vienne Fl.	95 23 ...	Amsterd. Fl.	. .. /..
Berlin Rm	81 05 ...	Constant. Lt	.. .. ./.
Hongkong	2 28 ./..	Singapore	
Shanghaï	3 20 ..	Bombay	14 ../..
Japon	2 54 ..	Calcutta	14 .. ..

MINES D'OR

Paris, 5 octobre

De Beers ordin.	477 50	Ferreira	528 ..
French Rand	70 ..	East Rand	207 ..
Robinson Gold	241 ..	Kleinfontein	58 50
Robinson Rand	.. ..	Geldenh. Estate	133 50
Chartered	38 75	Transwaal	91 50
Consol. Goldfields	159 ..	Mozambique	32 75
Langlaag. Estat.	92 ..	Durban	.. ..
Randfont. Estat.	75 ..	Lancaster	.. ..
Sheba	.. ..	Rand Mines	262 ..
Simmer	44 75	Huanchaca	102 50

BULLETIN FINANCIER

LYON

Lyon, 5 octobre.

La séance a montré, plutôt, une nuance d'indécision, pour ne pas dire de la lourdeur.

On a coté :

3 0/0 97,70. Ce matin, on voyait la reprise.

Extérieure : 87,35, 87,20 ex-coupon, lourde du début à la clôture.

Turc unifié : 86,625, 86,525 offert.

Banque ottomane : 588,50, 587,50, lourde.

Chemins espagnols soutenus. *Nord Espagne* : 195,50, 193,50, 194. *Saragosse* : 298, 297.

Rio-Tinto : 1440, 1438, 1443, 1440, dont 5 au 14, 1455 ; 10 à 1448 ; 1450.

Nombreuses réalisations, très facilement absorbées.

Comptant. — *Actions.* — Foncière 330, Société lyonnaise 618, Bons Panama 110,75, Jonage 463, Gaz de Malaga 225, Montpellier 700, Saint-Etienne 665, Electro 10,30, Rochet 2.268, Comptoir Lyon 370, Drôme 370, Bron 66, Voie étroite 400, Carbonique 140, Soie américaine 260, Izieux 135.

En Banque. — Mines demandées au début, offertes en clôture. — De Beers 478, Chartered 39, East Rand 208, Goldfields 159, Rand Mines 262,50, Transvaal 92,50.

Actions. — Urikany 107, Electron 230.50, Borax préf. 268, Soie Hongroise 285, Montolieu 502, Villebœuf 460, Dombrowa 530.50, Fure Morge 450, Glace 42, Brasseries Loire 395, Eden 144, Porchère 25, Syndicat lyonnais 1.050. Alimentation 9.375, Richard 169, Textiles 161, Imprimerie Stéphanoise 106.

Obligations. — Romanche 465, Glace algérienne 500, Pottendorff 467, Bons Asturies 100, Donetz 4 1/2 508, Jourievka 435, Basse Autriche 411, Pétersbourg 495.50, Brême 426, Moscou 252.

TREBLA.

NOTA : Le chroniqueur Trebla répond à toutes demandes de renseignements. Joindre un timbre de 0.15 pour la réponse.

T.

Paris, 5 octobre.

Le marché témoigne d'une certaine indécision. Néanmoins, la clôture est plus ferme, notamment sur la rente, qui ne gagne pas moins de 25 centimes, à 97,92, sur le bruit que le rendement des impôts accusera une forte augmentation.

L'Extérieure a été tiraillée, et, après avoir été offerte à 87,10, elle remonte à 87,40, ex-coupon. Le Brésil accentue son mouvement en avant. Le Rio-Tinto a été influencé au début par la hausse du cuivre à New-York, mais il n'a pu maintenir son plus haut cours. Le Suez ajoute encore 17 francs à son avance précédente, à 4,405. Les Mines d'or finissent en légère réaction.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Société lyonnaise de constructions Automobiles Rochet Schneider

Cette Société déclare un acompte de dividende de 25 francs par action à valoir sur l'exercice qui prendra fin le 31 octobre.

Crédit industriel et commercial

Cette société mettra en paiement, à partir du 2 novembre prochain, un acompte de 5 francs net par action, à valoir sur le dividende de l'exercice 1904.

Usine Cliff

Cette Société met actuellement en paiement un acompte de 20 francs brut par action, à valoir sur l'exercice 1904.

Chemins de fer départementaux.

Paiement, à partir du 15 octobre, contre remise du coupon 31, d'un acompte de dividende de 7 francs net par action.

Tramways d'Amiens

Paiement, à partir du 15 octobre, d'un acompte de 10 francs sur le dividende de 1904. Net au nominatif, 9 fr. 60, au porteur 9 fr. 25 (coupon n° 6).

Tramways de Pouen.

Paiement, à partir du 15 octobre, d'un acompte de 15 francs sur le dividende 1904. Net au nominatif, 14 fr. 40 ; au porteur 13 fr. 32 (coupon n° 15).

Aciéries de Micheville

Pendant l'exercice clos le 30 juin dernier, cette Société a réalisé 4.270.984 fr. de bénéfices nets contre 4.714.539 fr. pour l'exercice précédent. Le dividende sera fixé, dit-on, à 50 francs bruts par action, comme l'an dernier.

Société des Ardoisières de Baccara

La Société des Ardoisières de Baccara a produit, en 1903, 11.476.150 ardoises de tous modèles, alors qu'en 1902 elles n'avaient donné que 10.289.000. Néanmoins le bénéfice ne s'est élevé qu'à 1.382 fr. 89, ce qui n'a pu donner lieu à aucune distribution de dividende.

Raffinerie et sucrerie Say

On dit que cette société ne distribuera pour l'exercice qui vient de prendre fin, qu'un dividende de 50 francs par action, contre 60 francs répartis l'an dernier. Les affaires auraient doublé depuis l'abaissement du prix du sucre, mais la fabrication a, par contre, donné une diminution très sensible des bénéfices, par suite de la suppression des primes.

Aciéries Rhénanes

Cette société clôture l'exercice 1903-1904 avec des bénéfices bruts de Rm. 4.485.895 (contre Rm 4.050.326 l'an dernier). Déduction faite des amortissements de 1.865.028 Rm. (contre Rm. 1.798.350), il reste un bénéfice net de Rm 2.620.867 (contre Rm. 2.248.762). Il sera distribué un dividende de 9 0/0 (contre 8 0/0).

Demander le **Rappel Républicain** *dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.*

Le Gérant : CLAUDIUS LAMURE.

Imp. A. GENESTE, 71, rue Molière, Lyon

LE THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

SE TROUVE

Dans toutes les bonnes Epiceries et Maisons de Comestibles

Le kilo..... 9 fr. 50 | 250 grammes.. 2 fr. 50
500 grammes.. 4 fr. 75 | 125 grammes.. 1 fr. 50
50 grammes..... 0 fr. 60

DÉPOT GÉNÉRAL
Maison Isaac CASATI, 31, rue Ferrandière, LYON
TÉLÉPHONE 30-67.

DIJON MARQUE RECOMMANDÉE DIJON

Cassis ROYER-HUTIN
Apéritif ROYER-HUTIN
Absinthe ROYER-HUTIN
Prunelle ROYER-HUTIN
Guignolet ROYER-HUTIN

Liqueurs supérieures de toutes sortes
VINS DE BOURGOGNE

GUÊTRES, JAMBIÈRES, MOLLETIÈRES
Agents à la commission demandés
Ecrire : *R. P. 4, Office de Publicité, Bruxelles*

A CETTE PLACE
Vendredi Prochain
PARAITRONT
Les
PETITES ANNONCES
ÉCONOMIQUES
du *Rappel Républicain*

Rubriques :

Demandes et Offres d'emplois, Locations, Vente et Achat d'immeubles, fonds de commerce, etc., Capitaux, Occasions, Institutions, Cours, Leçons, Musique et Instruments, Sport, Mariages, Petite correspondance, Divers.

0 fr. 25 la ligne de 34 lettres ou signes
Minimum 2 lignes

Publication : MARDI et VENDREDI

Les annonces sont reçues *exclusivement* aux guichets de l'Agence S. P. A., 52, rue de la République, Lyon.
Par correspondance on accepte les payements en bons et timbres-poste.

Toile Souveraine
Julie GIRARDOT
Prothière, pharmacien
60 ans de succès
CONTRE DOULEURS
PLAIES ET BLESSURES
MARQUE DÉPOSÉE Se méfier des contrefaçons
TOILE SOUVERAINE JULIE GIRARDOT CODEX N° 693
Exiger sur la toile le timbre ci-contre portant le nom de JULIE GIRARDOT.
Fabrique av. du Doyenné, 5, au 1er
— LYON —
GROS ET DÉTAIL
Dépôts à Lyon : Pharmie du SERPENT, rue Lanterne, 32, et à la Phie, cours Morand, 40.
Prix : 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au nom de Julie GIRARDOT

VERS et CONVULSIONS des enfants guéris par la POUDRE VERMIFUGE LION
(Le meilleur des vermifuges connus)
0.30 cent. les 3 paquets
Se trouve dans tte pharmacies
Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est
42, g. r. St-Roch, St-Etienne

Pour Vendre vos
LIVRES D'ÉTUDES
Adressez-vous à la
Librairie UNIVERSELLE
Théophile GORAUS
Quai de l'Hôpital, 67
LYON

A VENDRE
Jolie propriété, à 5 minutes de la *gare de Collonges*, près de la Saône, composée de : 1° *Maison de maîtres*, presque neuve, 8 pièces en très bon état, avec nombreuses dépendances ; 2° *Clos* de 2.200 mètres, complanté d'arbres divers, arbres à fruits et vignes, le tout en plein rapport. 3° de *1.400 mètres* de terrain sur l'île Roy, bois à couper, droit de pêche et de chasse. Prix très avantageux. Ecrire à l'agence Fournier, Lyon, n° 420.

MON LIVRE extrait de l'antique parchemin, « *Recettes de Plantes* » datant de plus d'un siècle, est offert f° et gratuitement aux malades et désespérés qui me le demandent pour se guérir sûrement et radicalement des vices du sang en général : Tels que Maladies de peau, Eczémas, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons. — Anémie, Chlorose, Teint pâle, Rhumatismes, Goutte sciatiques, Névralgies, Maux de reins.
Ecrivez à moi-même, M. J.-E. GRIPPAT, r. Franklin, n° 57, LYON.

TRAITEMENT VÉGÉTAL BARRAJA SANS COPAHU NI MERCURE
Pour la GUÉRISON RAPIDE ET BON MARCHÉ des MALADIES SECRÈTES ET CONTAGIEUSES
SYPHILIS, ÉCOULEMENTS, CYSTITE, INFLAMMATION de la VESSIE et du CANAL, PERTES BLANCHES, PERTES SEMINALES, INCONTINENCE D'URINE chez les enfants et les vieillards, DEBILITE DES ORGANES, etc., etc.
Seul approuvé et recommandé par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE FRANCE et la SOCIETE NATIONALE D'HYGIENE PUBLIQUE.
Ecrire ou s'adresser PHARMACIE BARRAJA LYON : 115, cours Lafayette, 115
N.-B. — *Il sera répondu par retour du courrier à toute lettre affranchie et à toute demande de renseignements.*

ALBERTINY & Cie Pâtes Alimentaires EXTRA

Sté DE PUBLICITÉ
Artistique et Commerciale
ANONYME AU CAPITAL DE 425.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
LYON — 52, Rue de la République, 52 — LYON
ATELIERS D'AFFICHAGE ET ENTREPOTS : Rue des Templiers, 4
Téléphone interurbain : 8-91
AFFICHEUR DES SPECTACLES ET CONCERTS
CORRESPONDANTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

CONCESSIONS EXCLUSIVES :

A LYON	A LYON
Kiosques à Journaux.	Publicité du Nouveau-Théâtre (ex-Eldorado), (seul programme officiel et rideau annonces, enseignes extérieures).
Urinoirs lumineux.	— du Casino-Kursaal (seul programme officiel, rideau-annonces, hall, publicité intérieure).
Urinoirs adossés ou Vespasiennes pourvues d'écrans métalliques.	— de la Scala-Bouffes (seul programme officiel, rideau-annonces, publicité intérieure).
Colonnes de Jonage.	
Tour métallique de Fourvières.	
Chalets de nécessité.	

ANNONCES ET RÉCLAMES
dans tous les journaux du monde
AFFICHAGE FRANCE ET ÉTRANGER
Distribution d'Imprimés
HOMMES-SANDWICHS
VOITURES-RÉCLAME
PRIX MODÉRÉS

TEINTURE & DÉGRAISSAGE J. MINOT 21, *rue de Marseille, 21, Lyon*

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ *à LYON*
6e-Rue de Monplaisir, 166
Près la Place de Monplaisir
(à proximité de 2 stations de Tramways)
COMPRENANT
MAISON D'HABITATION
de construction récente
Avec JARDIN
de 300 mètres environ
PRIX AVANTAGEUX
S'adresser à Me DERESSY, Notaire à Lyon
Place de la République, 44

A CÉDER A LYON
Pour se retirer des affaires, belle usine fabriquant un produit spécial, exigeant peu de connaissances industrielles. Maison d'habitation confortable, grand jardin. Ecrire Léon, poste restante, Bellecour.

PHOTOGRAPHES
Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photo-collographie, travaux p. amateurs, groupe pour Sociétés à des prix exceptionnels.
Rissoan, *250, cours Lafayette, Lyon.*

ABONNEMENTS
SANS FRAIS
dans tous les
Journaux du Monde
S. P. A. 52, Rue de la République, LYON

H. BAUCHE & Cie
LYON — 7, rue Président-Carnot, 7 — LYON
INCROCHETABILITE
TÉLÉPHONE 17-68
INCOMBUSTIBILITÉ ABSOLUES
COFFRE-FORT " LE CUIRASSE "
FOURNISSEURS DES MINISTÈRES, DES BANQUES, ETC.
20.000 références. — Envoi du Catalogue franco

A LOUER
52, rue de la République
A L'ENTRESOL
Local pouvant servir de Bureau ou siège à petite Société
S'adresser pour tous renseignements à la S. P. A., *52, rue République, Lyon.*

LE GUIDE
très complet et illustré du Voyageur et du Touriste
EN BEAUJOLAIS
Villefranche-Tarare — Villefranche-Monsols
Lozanne-Paray-le-Monial
Par E. BERLOT-FRANCDOUAIRE
Prix : 1 franc 50. — 1 francs 75 par la poste
En vente à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, dans toutes les librairies et chez l'auteur, 65, cours Vitton, Lyon.

Exiger la Bouteille d'origine
"BYRRH"
VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA
Le plus Hygiénique des Apéritifs

« LE RAPPEL REPUBLICAIN » DE LYON
Journal Démocratique Quotidien
LYON — 4, rue Stella, 4 — LYON
Rhône et départements limitrophes..... Trois mois : 5 fr. ; Six mois : 10 fr. ; Un an : 20 fr.
Autres départements..... — 6 fr. ; — 12 fr. ; — 24 fr.

BULLETIN D'ABONNEMENT
Je soussigné (1) _____
demeurant à _____
déclare souscrire un abonnement de (2) _____ *au* Rappel Républicain
et m'engage à verser la somme de _____ *à l'Administration du journal qui se charge d'en opérer le recouvrement.*
Mon abonnement partira du (3) _____ SIGNATURE
A _____ *le* _____ *190* .
(1) Nom, prénoms et adresse.
(2) Un an, six mois, trois mois.
(3) Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 6 Octobre — 11 —

LES NUITS ROUGES

PAR

Jules MARY

PREMIÈRE PARTIE

L'Armée des Misérables

— Je l'attends.

— Les paysans sont fanatiques. Une fois exaspérés, ils ne reculent devant aucun excès... ils ne considèrent pas l'assassinat comme un crime, mais comme une revanche, comme une justice, comme un acte de guerre en un mot.

— Je le sais, mais le château a des murailles qui peuvent soutenir un siège et mes gens savent manier un fusil.

— Oh ! ce n'est pas la guerre ouverte, mais la guerre d'embûches qu'ils déclareront.

— Je suis chasseur et j'ai l'habitude de toutes les ruses. Obéissez, monsieur Warner !

— Il sera fait comme le veut Votre Seigneurie.

L'agent quitta le comte et se mit en devoir immédiatement de prévenir l'huissier Byrne et tous les gens chargés de prêter à celui-ci main-forte dans l'expédition résolue contre les fermiers.

Le secret fut si bien gardé jusqu'au dernier moment que rien ne fut connu.

La veille de l'expulsion, dans la soirée, Robert quitta sa cabane et prit la direction du château. Comme il faisait tout à fait nuit et qu'au lieu de suivre la route il traversait la campagne, personne ne pouvait le rencontrer.

Quand il fut en vue de Donesdale, au lieu de se diriger vers la grille directement, il commença par faire le tour du château et s'arrêta ensuite à quelque distance, au coin d'un petit bois de houx dans l'ombre duquel il disparut. Il resta là une demi-heure, les bras croisés, appuyé contre un tronc d'arbre, ne quittant pas des yeux la façade dont il ne distinguait que le premier étage plongé dans une obscurité complète.

Son immobilité était si grande qu'on fût passé près de lui, qu'on l'eût touché presque sans le voir.

Pourtant, son émotion était intense, et son cœur était soulevé par des battements si lourds qu'il les entendait. Une de ses mains cherchait à les contenir et déchirait sa poitrine.

Une fenêtre qui s'illumina tout à coup lui arracha une exclamation de joie et de soulagement.

— Enfin ! dit-il.

Et il quitta le bois pour se jeter dans la plaine. Il retourna, cette fois vers la grille et s'arrêta auprès d'un petit pavillon adossé au mur.

Le rez-de-chaussée de ce petit pavillon était occupé par les bureaux de Warner, mais l'agent ne s'y trouvait que pendant le jour. La nuit tout était abandonné. Quant au premier étage, qui s'élevait au niveau du mur de clôture, il était divisé en plusieurs chambres élégantes que les amis de Donesdale habitaient lorsque venaient les chasses ; les premiers arrivés logeaient au château, les autres étaient relégués au pavillon ; mais à cette époque de l'année celui-ci était désert.

Sous le mur, Robert attendit encore.

Il avait développé une corde solide, qui lui entourait les reins et que terminait un petit crampon de fer, et, du geste machinal de l'homme habitué à pareilles aventures, il avait tâté la crosse d'un pistolet à deux coups passé dans sa ceinture de cuir.

Après quelques secondes d'attente, il y eut, en haut du pavillon, un léger bruit de doigts frappant avec précaution contre une des vitres de la fenêtre, au premier étage.

— Est-ce vous ? demanda le paysan.

— Venez, Robert.

Alors, déployant sa corde, Traynor la balança, lui imprima une vigoureuse secousse, et le crampon, passant par-dessus le mur, alla s'accrocher à l'autre bord, du côté du jardin.

Le jeune homme s'assura qu'il était solidement fixé, et lestement, sans hésiter, grimpa jusqu'au faîte.

Là, il se coucha à plat ventre, inspecta les environs aussi bien vers le bois des houx qu'il venait de quitter que dans le jardin, qui s'étendait jusqu'au perron, et, quand il fut bien sûr que personne ne l'avait suivi, il retira la corde.

Une des fenêtres du pavillon était ouverte ; d'un saut, il s'accrocha à la balustrade et fut dans la chambre. La fenêtre se referma.

La nuit était si noire que d'abord il n'aperçut rien, mais tout à coup il sentit deux bras qui se nouaient autour de sa tête. Il eut un soupir étouffé et se renversa en arrière, comme pris d'éblouissement.

— Robert, vous ne me voyez donc pas ?

— Héléna !

— Je vous aime !...

C'était la comtesse. Depuis plus d'un an, ils se voyaient ainsi ; depuis plus d'un an ils s'aimaient, et leur passion s'augmentait chaque jour de tous les dangers dont ils se sentaient menacés, de toutes les précautions et de tout le mystère dont ils s'entouraient.

Il faut raconter en quelques mots comment cet amour était né. Il était né brusquement, comme toutes les grandes passions. Depuis bien des mois déjà, Traynor aimait en secret, sans illusion, avec désespoir, lorsque, un jour que la comtesse rentrait à cheval au château et traversait le bois, il se trouva face à face avec elle. Il était sûr qu'elle viendrait, bien qu'elle n'en eût pas l'habitude.

Le cœur a de ces divinations étranges. Souvent il s'en allait ainsi, la cherchant partout, se cachait dans les broussailles pour la voir passer et l'admirer à son aise. Après, il rentrait dans sa triste maison avec du bonheur plein la poitrine, et tout ce qui l'entourait semblait illuminé d'un rayonnement céleste.

Ce jour-là, comme elle venait à cheval, il n'eut pas le temps de se dérober, et quand elle le vit, il avait les mains jointes ; il semblait demander grâce dans la posture d'un suppliant, à genoux. Le cheval, effrayé, fit un écart, et, comme le sentier était étroit, un de ses pieds, dans une ruade, renversa Robert sanglant et privé de connaissance. Quand elle fut maîtresse de son cheval, elle descendit et s'approcha du jeune homme. Il avait une large blessure à l'épaule par où le sang coulait, rougissant l'herbe autour de sa tête. Près de là un petit ruisseau fuyait sous des feuilles mortes, en sourdine, pour aller hors du bois se mêler à la Suir. Héléna y courut, puisa de l'eau dans ses mains, rafraîchit le front pâli de Robert et, de son mouchoir brodé, étancha le sang qui coulait toujours par la déchirure de la veste. Un peu soulagé, il reprit connaissance, ouvrit les yeux, reconnut la comtesse et murmura :

— C'est ma faute. J'ai effrayé le cheval. Ne prenez point souci de moi !

Et en la voyant si près, penchée au-dessus de lui, anxieusement, toute désolée de cette blessure et de ce sang répandu qui la faisait frissonner, il eut une émotion violente qui se traduisit au cœur par une souffrance aiguë.

— Vous êtes un fermier de Farney ? dit-elle.

— Oui.

— Vous n'aurez jamais la force de regagner le village... Je vais remonter à cheval et courir au château... J'enverrai des domestiques avec une voiture... ils vous aideront.

Il se releva péniblement.

— Non, j'irai à pied. Ma cabane n'est pas loin. Je me coucherai et me panserai moi-même. Demain, quand on viendra, je dirai que je suis tombé dans un trou, en traversant la montagne pendant la nuit.

— Mais vous souffrez... Une défaillance peut vous prendre en chemin... Je ne veux pas vous laisser ainsi.

— Je vous en prie ! dit-il doucement.

Et ses yeux ne la quittaient pas.

Il était très beau et la souffrance et le sang perdu donnaient à son visage énergique et mâle une pâleur qui l'alangui sait.

Il fit quelques pas en chancelant et en se retenant aux arbres.

— Non, dit-elle, vous ne pourrez jamais.

Elle vint à lui, et, comme elle eut peur qu'il ne tombât, son bras lui entoura l'épaule. Mais à ce contact, en sentant auprès de lui cette taille souple qui le frôlait, en respirant le parfum discret du corps de la jeune femme, Robert fermait les yeux. Une ivresse emplissait son cerveau. Un instant les houx, les hêtres et les broussailles tourbillonnèrent dans une danse fantastique autour de lui. Il se laissa choir aux pieds d'Héléna, la tête dans la mousse où se prenaient ses longs cheveux flottants. Un sanglot lui déchira la poitrine :

— Laissez-moi, je vous en prie, laissez-moi, je souffre trop.

— Raison de plus pour que je ne vous quitte pas.

— Oh ! ce n'est pas ma blessure qui me fait souffrir. Je ne sens pas cette douleur-là.

Un peu de sang colora son visage. Il était effrayé de sa hardiesse.

Héléna, frappée du ton de ces paroles, le regarda attentivement ; et, à mesure qu'elle comprenait, son visage devenait froid, ses yeux perdaient leur expression de douce pitié, une fierté hautaine se peignait sur sa physionomie.

— Pardon ! murmura Robert.

Et il avait comme un sourire peureux, le sourire d'un enfant. La faiblesse d'un homme fort a le don d'émouvoir les femmes. Et puis, il aura toujours de l'orgueil pour elles à se savoir aimées, fût-ce d'un misérable. Dans les yeux de Robert, la comtesse lisait aisément les souffrances d'une passion sans espoir, et un dévouement sans bornes, et le sacrifice de toute une vie, fait gaiement pour un mot, pour un désir deviné, pour un caprice, et la honte de cet amour qui s'adressait si haut, car Robert avouait qu'il aimait et demandait pardon d'aimer.

(*A suivre*)